

VENTAVON INFO

N° 60 - DÉCEMBRE 2023



Vasile Comsa



Miriam Moreno



Johanna Guffler



Réalisation de Frank Raffard



PRÉPARATION DE NOËL



Mot du maire

Chers Ventavonnais,

Si nous vous disions que les travaux de construction de l'école et de réhabilitation de l'immeuble *La Licorne* en appartements n'avancent pas, cela ne vous étonnerait pas, malheureusement !

Le problème ne vient pas seulement des retards qui s'accumulent depuis le départ du chantier initié en septembre 2021 mais aussi des malfaçons repérées qui doivent être réparées assez rapidement pour que la continuité des travaux puisse se faire dans de bonnes conditions. Nous ne pouvons laisser passer certaines défauts importantes qui mettraient à mal l'ensemble du bâtiment.

Il faut donc être là, présents pour veiller à la bonne marche de chacune des entreprises. A ce sujet, je tiens particulièrement à remercier Gérard Beynet, troisième adjoint et Sébastien Latard, conseiller municipal en charge de l'urbanisme pour leur œil averti et leur disponibilité depuis le début des travaux.

Le délai de réception des travaux étant dépassé de 16 mois, je ne m'engage pas pour pronostiquer une date quelconque de rentrée des élèves dans leur école, ni de la mise en location des logements.

Il est évident qu'il nous tarde malgré tout que ces travaux soient finis pour passer à d'autres chantiers tout aussi importants. Comme par exemple, le projet d'aménagement du réseau d'assainissement collectif du secteur Nord de la commune et la construction d'une station d'épuration au bas du village. Pour ce faire et au préalable, le conseil municipal missionne Christian Chauvin, premier adjoint pour établir des conventions à titre gratuit de servitudes de passage afin de recueillir l'accord des propriétaires concernés.

La croissance rapide de la production et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, telle que l'énergie solaire adaptée à notre région est significative d'une prise de conscience de l'obligation de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de créer des emplois durables et de contribuer à la transition vers un système énergétique plus propre et plus durable. Mais c'est aussi une opportunité pour les porteurs de projet de réaliser des économies non négligeables à long terme sur leurs factures d'électricité.

Cela nous amène à une explosion des demandes de projets d'installations de panneaux photovoltaïques. Il nous faut donc réfléchir ou prendre des décisions sur leur implantation à Ventavon suivant le Plan Local d'Urbanisme. Cela a été le cas pour le projet Eco Delta (site de Fayolle - Routier) qui a été refusé. En ce sens, la commune entend favoriser de manière cohérente leur développement. C'est pour cela aussi, que dans le cadre de la loi d'accélération des zones de production d'énergie renouvelable demandant aux communes de définir des zones appropriées à leur implantation, le conseil municipal a choisi avec l'accord de VEOLIA une zone située au Beynon déjà anthropisée, les casiers d'ordures ménagères en fin d'exploitation.

En ces temps de fêtes, nous voudrions remercier tous les organisateurs d'animations, que ce soit les associations locales, les élus et les bénévoles pour leur travail tout au long de l'année. Cela donne une atmosphère conviviale et une envie de vivre à Ventavon.

Bon Noël et bonne année à tous.

Juan Moreno



Ventavon INFO n°60

Décembre 2023
Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie@ventavon.fr

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 07 81 41 97 03
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Hte-Provence
04700 La Brillanne

- Dépôt Légal
N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2023

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 Journée Nationale de l'Architecture
- 3 Ecole, logements
- 4 Eclairage public
- 5 Site d'escalade
Aire de jeux
- 6 Eau et Assainissement
- 8 Voirie, Affouage, Mots croisés
Télécommunication
- 10 Zones d'accélération
- 11 Agrivoltisme
- 12 Animations culturelles
- 13 Bach à la ferme
- 14 Gym Plaisir,
Préparation de Noël
- 15 Evidanse
- 16 VVD
- 18 Etat civil, Cantine scolaire
- 19 Ecole
- 20 Blason...
Recherches historiques
- 3C Congrès des maires,
Auberge, Feux
- 4C Calendrier 2024

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	Fermé	14-17h
MARDI	Fermé	14-17h
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	Fermé	14-17h
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins de 8 heures à 12 heures,
sur rendez-vous, en téléphonant au 04 92 66 40 54

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie@ventavon.fr

JNA

Visite architecturale de l'école et des logements

Les Journées nationales de l'architecture (JNA), organisées par le ministère de la Culture en octobre 2023, ont vocation à fédérer les initiatives qui contribuent à la découverte de l'architecture et de ses métiers auprès de tous les publics. Elles visent à révéler la présence de l'architecture dans tous les territoires, qu'il s'agisse de grands projets ou de constructions du quotidien. L'édition 2023 des Journées nationales de l'architecture était placée sous le thème : « Architecture et transition écologique ».

Dans le cadre de visites organisées pour les Journées Nationales de l'Architecture 2023, l'UNADHA, associée à la MAV PACA, l'ordre des architectes et la CAUE, propose à la population de Ventavon de visiter les chantiers de l'école et des logements à Ventavon, réalisés par l'Atelier PNG Architectes, ce **samedi 21 octobre 2023** à 10h, en présence des élus et des assistants à maîtrise d'ouvrage, suivi d'un temps d'échange sur l'élaboration du projet et de sa mise en œuvre.

Antoine Petit qui représentait PNG Architecture s'est vu rassurant en expliquant que ce projet arrive tardivement mais sûrement à son terme. Il précisait que ce projet a été un véritable défi, et qu'il a fallu intégrer harmonieusement un bâtiment moderne tout en préservant le côté pittoresque du village. Il fallait innover de manière respectueuse, c'est-à-dire en tenant compte du paysage, de la culture locale, de l'histoire du lieu et de la fonctionnalité globale du bâtiment. C'est ce qu'il appelle « la politesse » en jargon d'architecte.

A la question : L'architecture de l'école doit-elle être différente des bâtiments autour ?

Il répond oui, en précisant que rester figé dans l'ancien ne conviendrait pas, il faut que le bâtiment marque son époque avec des accès fonctionnels et réponde aux nouvelles demandes sociétales.



Antoine Petit semble s'être passionné pour ce projet et note que la commune l'a suivi dans la plupart de ses propositions ou innovations en ce qui concerne la taille des fenêtres pour profiter de la vue sur la vallée, les couleurs qui vont du ocre au bleu charrette de leurs encadrements, la réinterprétation des génoises avec des produits béton préfabriqués, la gradation des couleurs intérieures suivant les usages, l'installation d'un oculus pour la réalisation future d'un scaphé dans un but pédagogique...

On comprendra que l'innovation est l'essence même de l'architecte et ce qui lui permet de trouver des solutions plus efficaces aux défis architecturaux par l'utilisation de nouvelles technologies, de matériaux innovants, de méthodes de construction avant-gardistes, etc.

Antoine Petit note que les entreprises choisies n'étaient peut-être pas prêtes techniquement à ce genre d'ouvrage. Ce n'était pas simplement quatre murs à aménager et les entreprises ont eu du mal à estimer le travail et pour certaines elles se lançaient pour la première fois dans ce genre de travaux. Il a fallu les sortir de leur zone de confort, mais cela fait « école » et diffuse un savoir faire qui sera acquis.

Pour finir, Antoine Petit concluait en précisant que ce chantier restera probablement dans sa mémoire pour sa qualité, son intégration dans un village, pour ses élus qui savaient ce qu'ils voulaient et pour Gérard Beynet et Sébastien Latard, les élus responsables de l'urbanisme qui ne l'ont pas lâché en suivant rigoureusement l'enchaînement des travaux.

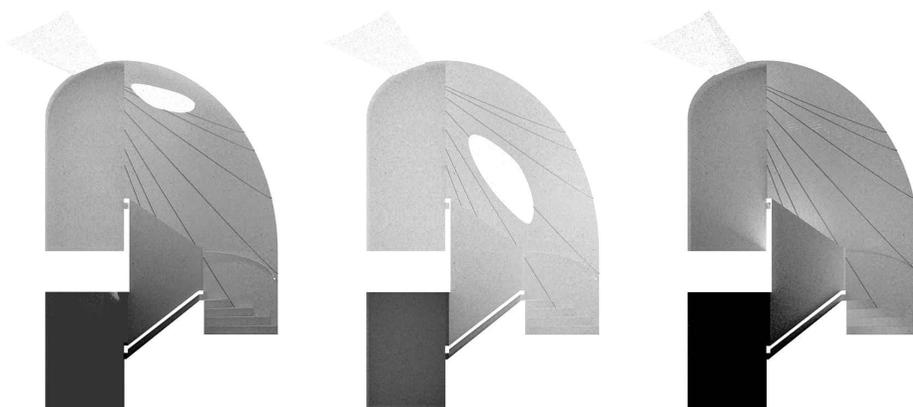


Gaëlle Maingue, programmiste architecturale et Antoine Petit, architecte

Le scaphé dans l'école

A l'instar du scaphé grec qui était une demi-sphère creusée dans la pierre représentant exactement le ciel inversé, le scaphé proposé en placoplatre a la forme d'une voûte elliptique positionnée au-dessus de l'escalier et du couloir à l'étage.

L'oeilleton qui remplace le style ou le gnomon est réalisé par un chassis de toit avec un cône tronqué réalisé dans l'épaisseur de la toiture qui laisse passer les rayons du soleil suivant les saisons de l'année et participe à l'éclairage naturel de cet espace.



© PNG Architecture

Ecole, logements des travaux qui n'en finissent pas

Les travaux de l'école et des logements sont toujours en train et à ce jour, il est toujours aussi difficile de pronostiquer une date de leur réception au vu des retards accumulés et de certaines malfaçons repérées qui devront être réparées.

Le 29 novembre 2023, les entreprises déficientes ont donc été convoquées par Juan Moreno le maire et les deux élus en charge de la commission de l'urbanisme afin d'analyser la situation et de trouver les moyens d'accélérer le chantier. Cette prolongation des travaux a généré des avenants pour prolonger également certaines prestations notamment celles de l'Atelier d'architectes, assistant à maîtrise d'ouvrage, des bureaux de contrôle, etc.

En fin d'hiver, nous allons donc continuer la deuxième partie des travaux concernant la réfection des façades de l'immeuble des quatre appartements et le rafraîchissement de la façade Nord de la porte charretière en sablant les pierres (système d'hydrogommage). Du côté Sud, des reprises de maçonnerie et un décroûtage seront effectués et un enduit à la chaux sera appliqué. Les encadrements des ouvertures de fenêtre seront refaits pour installer des vitraux réalisés par Johanna Gufler. Du côté Nord, il s'agira d'une interprétation du blason communal (*voir rubrique historique*). Du côté Sud, une réflexion sera menée avec les enfants de l'école et avec leur professeur pour choisir un thème approprié à l'endroit, puis il sera également réalisé par notre vitrailliste ventavonnaise.

L'enrobé de la rue des Andrônes ayant été endommagé pendant les travaux, sera refait au printemps lorsque les températures seront plus clémentes.

Pour ce qui est de la location des appartements de La Licorne, elle sera gérée par une agence immobilière ainsi que les autres appartements appartenant à la commune. Nous devrions mettre ceux de La Licorne à disposition dès que le ravalement de la façade de l'immeuble sera terminé.



Vue à partir des appartements, un jour nuageux



Sébastien Latard

Gérard Beynet



© DB - novembre 2023



Historique de l'électrification et de l'éclairage public à Ventavon

Dès 1910, Ventavon est pourvue d'une distribution pour l'éclairage de nuit dans son agglomération principale, ceci grâce à la construction de l'usine hydroélectrique du Beynon en 1909.

En 1935, le conseil municipal de Ventavon décide de construire un réseau HT à partir de la centrale de Ventavon et alimenter le village, Valenty, le Villard, Faye, les écarts et Beaujeu ; d'édifier des postes de transformation correspondants ; de créer les réseaux BT desservant tous les hameaux et lieux-dits de la commune. Le Génie rural imposera dans la foulée de desservir les communes de Barillonnette, Esparron, Lardier et Vitrolles.

En 1997, la commune installe à ses frais 13 lampadaires sur la route nationale 85 traversant Valenty.

La même année, un projet d'éclairage public des lieux-dits et maisons isolées est étudié par la commune en concertation avec les habitants. Il sera finalisé en 1998.

Sobriété énergétique

Le 6 octobre 2022, le gouvernement dévoilait son plan de sobriété énergétique, afin de réduire la consommation énergétique du pays de 10 % d'ici 2024 ! Pour atteindre cet objectif, le plan propose plusieurs mesures phares impliquant les particuliers, les entreprises, l'État ainsi que les collectivités. Une de ces mesures concerne la réduction de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public géré par les collectivités territoriales.

Un décret avait été pris à cette même date, généralisant l'extinction des lumières des magasins et des publicités lumineuses entre 1 et 6 heures du matin, et plus généralement des mesures pour permettre à la France de passer l'hiver dans un contexte énergétique contraint.

Une consultation nationale lancée par le gouvernement sur internet jusqu'au 25 septembre 2023, était ouverte à tous sur l'éclairage public en France. Elle s'intitulait : « Éclairages dans les rues : Comment limiter la consommation énergétique et lutter contre la pollution lumineuse ? ».

Le 15 octobre 2023, de plus en plus de communes participaient au « Jour de la nuit » en éteignant les lumières une partie de la nuit, une manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé, initiée depuis 2009.



Extinction de l'éclairage nocturne de 23h00 à 5h00

Réunion publique

Le 11 octobre 2023, le maire de Ventavon avait convié les habitants à une réunion d'information à l'ELM sur la décision du conseil municipal d'éteindre l'éclairage public nocturne.

Le maire développe les différents points expliquant cette décision.

Dans sa volonté d'engager une action concrète en faveur de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le conseil municipal a pris la décision de couper l'éclairage public une partie de la nuit de 23 heures à 5 heures du matin. Cette mesure est dite « gagnante-gagnante » car elle présente de nombreux avantages :

1- Réaliser des économies budgétaires

L'éclairage public représente en moyenne 20% des dépenses énergétiques d'une commune et 50% de sa consommation d'électricité. En éteignant 5 à 7 heures par nuit, on peut réaliser jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité.

2- Limiter la consommation d'énergie

La réduction de la consommation d'énergie, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer ainsi aux accords de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

3- Protéger la biodiversité

La lumière émise la nuit par les hommes perturbe le cycle naturel de la vie, qui suit une alternance jour/nuit. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Les éclairages publics participent à la perturbation du cycle de reproduction des espèces nocturnes et les rendent plus vulnérables aux prédateurs. Éteindre l'éclairage permet ainsi de contribuer à la stratégie nationale *Biodiversité 2030*.

4- Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme qui a un rythme biologique diurne (actif le jour, se reposant la nuit). Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

5- Préserver le ciel nocturne

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel. Éteindre l'éclairage à Ventavon permettra de contribuer aux projets de création d'une « Réserve Internationale de ciel étoilé » du Parc National Régional des Baronnies et du Géoparc de Haute-Provence entre lesquels nous nous situons. Les communes de Laragne, Monétier-Allemont, Sisteron, Thèze, Vaumeilh, Valavoire, et bien d'autres pratiquent déjà l'extinction (au moins 12000 communes en France).

6- Pour respecter la loi

La pollution lumineuse est également prise en compte aux yeux de la loi. « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

Bon à savoir

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80% des vols agressions ont lieu en plein jour. 86% des Français se disent prêts à accepter d'éteindre l'éclairage public inutile en milieu de nuit. Des gendarmes de Laragne étaient également venus appuyer les propos du maire.

Le maire concluait en espérant avoir convaincu son auditoire sur les bonnes raisons de l'extinction de l'éclairage nocturne en la considérant comme une action positive pour notre commune. Il espère également que vous profiterez avec plaisir des belles nuits étoilées propres à notre ciel des Alpes du Sud.

Le site d'escalade du Villard

une compétence optionnelle de la CCSB

Cette falaise très ensoleillée a une orientation sud-ouest. Le site et le paysage sont magnifiques et se méritent, il faut compter en effet 45 minutes à 1 heure de marche d'approche selon le secteur choisi. Le rocher est un beau calcaire très sculpté et les voies, dans des styles variés, sont bien équipées. Les cotations s'échelonnent de 5c à 8b, mais la majorité des voies oscillent entre 6a et 7b.



© CCSB

Suite à une délibération de la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch (CCSB) du 12 décembre 2022 avec effet au 1^{er} janvier 2023, une nouvelle composante à la définition de l'Intérêt communautaire se rapporte désormais aux équipements sportifs, en y incluant en accord avec les maires des communes concernées à l'aménagement, le développement et l'entretien des sites d'escalade suivants :

- Site de Châteauneuf de Chabre à Val-Buëch-Méoug : 4 secteurs/73 voies
- Site du Bec de l'Aigle à Savournon : 10 voies
- Site de Sigottier : 3 secteurs/36 voies
- Site du Villard à Ventavon : 8 secteurs/120 voies

Evaluation des charges transférées à la CCSB au titre du site d'escalade du Villard

Elle a été calculée en tenant compte qu'il n'y avait pas de charges d'entretien régulier du site. Par contre, des travaux importants de nettoyage, de purge et de rééquipement des voies sur 4 secteurs ont été réalisés par la commune ces dernières années.

Les travaux restant à réaliser par la CCSB seront équivalents à ceux déjà réalisés par la commune avec peut-être des dépenses supplémentaires pour des opérations de sécurisation.

Le coût à déduire de l'attribution compensatoire de Ventavon sera de 4252 € en tenant compte du rééquipement des voies qui correspond à huit jours de travail.

Réaménagement de l'aire de jeux du village

Au vu de la vétusté des jeux et pour la sécurité des enfants, le conseil municipal a décidé le renouvellement de tous les jeux de ce parc.

Il s'agira avant tout de déposer les jeux existants et de démolir leurs fixations en béton, puis de décaisser le terrain sur 30 cm pour poser un géotextile en fond de forme. Du gravier roulé sera mis en place sur cette même hauteur. Ces travaux de terrassement seront effectués par l'entreprise *Manu CLIER TP* de Lazer, au début de l'année 2024.

A la suite, l'entreprise *MEFRAN collectivités* de Nice à qui nous avons acheté les jeux viendra couler les fondations et sceller les jeux. Il y aura une pyramide de 2,5 m de haut avec des cordages de 1,6 mm de diamètre, un tourniquet en aluminium, un portique en acier galvanisé, une bastide de Léna et une nouveauté : une table de ping pong d'extérieur composée d'un panneau en résine stratifié avec un revêtement anti-reflet, d'un filet fixe en acier, d'un rangement pour les raquettes et un distributeur de balles.



Eau - Assainissement

Enquête préalable au Périmètre de Protection Rapproché

En 2022, une autorisation exceptionnelle anticipée de distribution d'eau destinée à la consommation humaine à partir du captage de la **source Rouans** nous avait été donnée à cause du déficit en eau du captage du Villard et de la sécheresse qui sévissait depuis le mois de juin 2022.

En effet, nous devons attendre l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité du Périmètre de Protection Rapproché du captage de la source et une enquête parcellaire pour délimiter les terrains et gréver de servitudes ceux à l'intérieur du PPR. Celle-ci s'est déroulée du 7 juillet au 31 juillet 2023.

Les deux personnes qui ont émis des ob-

servations n'étaient pas opposées au projet de mise aux normes du captage mais ont voulu attirer l'attention sur l'impact du réchauffement climatique sur les captages des sources communales et privées. La commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Pour la protection du captage de la source Rouans, la commune a obtenu de l'Agence de l'eau une subvention de 30% soit 8400 € pour un montant total estimé de 28000 € HT.

Une consultation auprès des entreprises de travaux publics a été lancée et l'ouverture des plis devrait se faire prochainement.

Il s'agira de fournir et de poser une clôture simple torsion plastifiée verte d'une hauteur de 2 mètres, d'installer un portail coulissant de 4m sur 2 et de couper les arbres gênants.

Autorisation de distribution d'eau du captage de Rouans

L'arrêté préfectoral du 6 novembre 2023 déclare d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines du captage et l'instauration des périmètres de protection. Il donne l'autorisation officielle de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine.

Les valeurs maximales d'exploitation autorisées sont :

- un débit de prélèvement maximum instantané de 100 m³/jour
- Volume maximum annuel de 25000 m³.

L'emprise du périmètre de protection rapproché est située sur les parcelles E54 - E55 - E 718 - E 1295

Automate de gestion de l'eau potable

Depuis bientôt 2 ans, la mauvaise qualité du réseau 2G a fortement perturbé le bon fonctionnement des automates SOFREL dédiés à la gestion des bassins et des pompages de l'eau potable. Les antennes 4G installées sur le beffroi n'ont pas réglé le problème car n'émettant pas en 2G. L'achat et la mise en place de nouveaux automates SOFREL 4G ont permis de revenir enfin à un fonctionnement normal depuis quelques jours.

Pour infos, le mode -secours- qui nous a permis de fonctionner pendant cette période était équipé d'horloges programmées de façon fixe pour une durée de 24 heures et donnant un ordre de remplissage des bassins de façon cyclique sur une estimation de la consommation journalière. Bien évidemment cette estimation n'avait pas la souplesse ni la précision des automates dédiés à cette gestion.

S'en est suivi des dysfonctionnements ayant entraîné des pertes d'eau potable au niveau du village ! Malgré tout, le but principal du mode -secours- était d'alimenter le village en eau potable et éviter que des pompes fonctionnent sans eau ce qui les détruirait rapidement.

Pollution des eaux à Faye

Le 26 septembre 2023, la population de Faye était informée de la pollution du bassin de Lafitte par une bactérie coliforme. Des bouteilles d'eau potable ont été distribuées jusqu'au 5 octobre à la population concernée (zone de Faye). Pendant ce temps, une chloration concentrée dans le bassin a été effectuée pour éliminer toute contamination microbiologique dans le réseau. La malchance a voulu que le système de traitement par UV de l'eau du bassin de Lafitte se soit arrêté lors d'une coupure d'électricité suite à un orage et que les batteries de secours n'aient pas fonctionné.

Opération délicate sur la station d'épuration de Valenty

Pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de cette opération longue et délicate qui s'est déroulée mi-novembre 2023, commençons par un petit rappel du fonctionnement de la station d'épuration de Valenty qui traite les eaux usées de tout le village perché et de la partie sud de la commune de Ventavon.

Comme le montre le schéma ci-contre, les eaux usées (effluents) arrivent en continu dans une cuve enterrée (qu'on appelle poste de relevage) en passant par un panier dégrilleur pour récupérer tous les surnageants. Quand cette cuve d'arrivée est pleine, son contenu est alors automatiquement pompé et déversé dans un grand bassin décanteur-digester.

C'est dans ce bassin décanteur-digester que le processus de traitement commence et conduit avec le temps à une séparation entre les parties solides qui forment des boues qui migrent et se concentrent au fond du bassin et la partie liquide qui reste au dessus des boues.

La partie liquide par débordement, et en repassant par un autre panier dégrilleur, migre par gravitation et par l'intermédiaire d'une conduite dans un local contenant un bassin rectangulaire dans lequel plonge des bio-disques en rotation permanente. Le processus de traitement se poursuit donc dans ce local bio-disques. Le contenu de ce bassin de ce local migre ensuite par débordement et par gravitation par l'intermédiaire d'une conduite dans un grand bassin de clarification statique où s'achève le processus de traitement. Les boues résiduelles migrent et tombent au fond de ce bassin de clarification où elles sont ensuite refoulées par intervalles réguliers et programmés par une pompe de fond vers le grand bassin de décantation. Enfin l'eau clarifiée, après traitement, est finalement déversée par débordement et par gravitation du bassin de clarification dans un petit ruisseau qui chemine en contrebas de la station.

Pour permettre à cette station d'épuration de fonctionner correctement, des interventions régulières

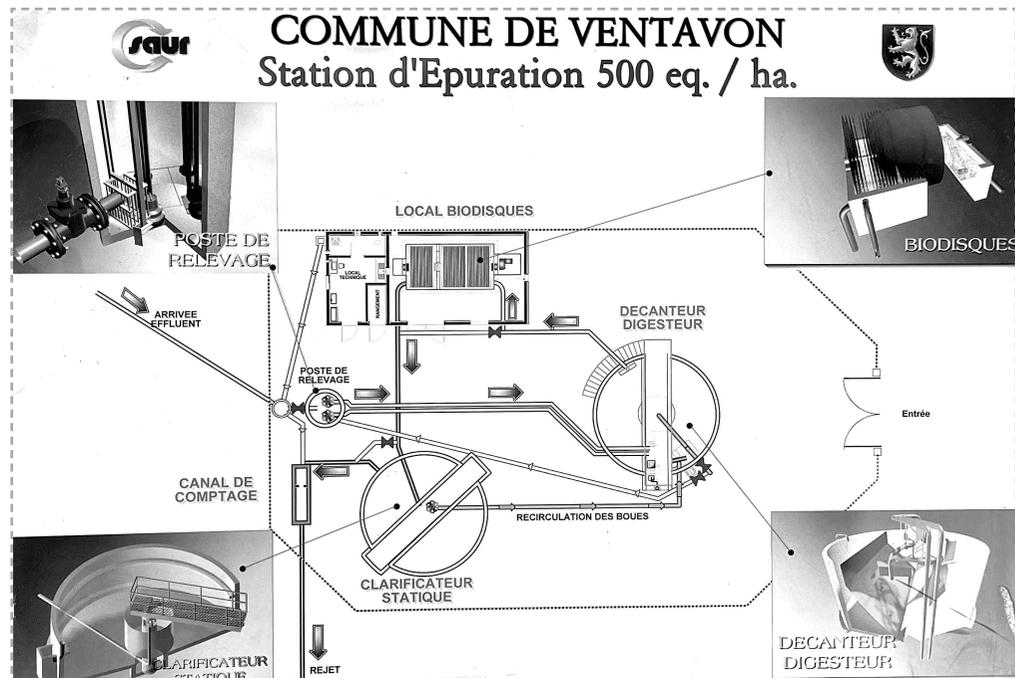
sont nécessaires et programmées plusieurs fois par an : nettoyage des dégrilleurs, pompage des croûtes de boues en surface, pompage des surnageants en surface et surtout pompage important des boues en profondeur dans le bassin de décantation par l'intermédiaire d'un dispositif de pompage extérieur situé au pied de ce bassin.

Mais depuis cet été et après plus de 20 ans de fonctionnement, la vanne principale permettant le pompage extérieur des boues profondes du bassin de décantation s'est définitivement coincée en position fermée (heureusement !) ... ce qui ne permettait plus de pomper efficacement et surtout significativement les boues profondes du bassin de décantation... et les pompages réalisés depuis ce blocage par le haut du bassin étaient trop aléatoires et pas suffisants pour éviter une saturation en boues à moyen terme du bassin de décantation.

C'est donc avec l'autorisation de la préfecture et surtout avec l'assistance technique de Nicolas Rigaud (ancien spécialiste du domaine chez Véolia et actuel Directeur Général des Services de la commune de Laragne), qu'une stratégie inédite et audacieuse mais délicate et longue a été mise au point et mise en oeuvre pour vider aux trois quarts le grand bassin de décantation pour permettre le changement de cette importante vanne principale défectueuse ... et le tout, et c'est le plus important, sans polluer la nature environnante !

Cette opération s'est finalement déroulée en 8 phases et sur 4 jours consécutifs :

- pompage de la partie liquide au dessus des boues du grand bassin de décantation pour la transférer via le bassin des bio-disques vers le grand bassin de clarification
- pompage en 6 fois des boues du grand bassin de décantation sur plus de 1,5 m de profondeur (pour arriver en dessous du niveau de sortie de la vanne principale extérieure à changer) grâce à une tonne à lisier prêtée par la commune de Laragne et avec l'aide précieuse d'Yves et Jérémy Imbard de Lazer qui sont spécialisés dans ce type d'opération.
- Arrêt de la pompe de fond de refoulement des boues et injection très lente, en profondeur et donc en 6 fois du contenu des 6 tonnes pleines de boues extraites du grand

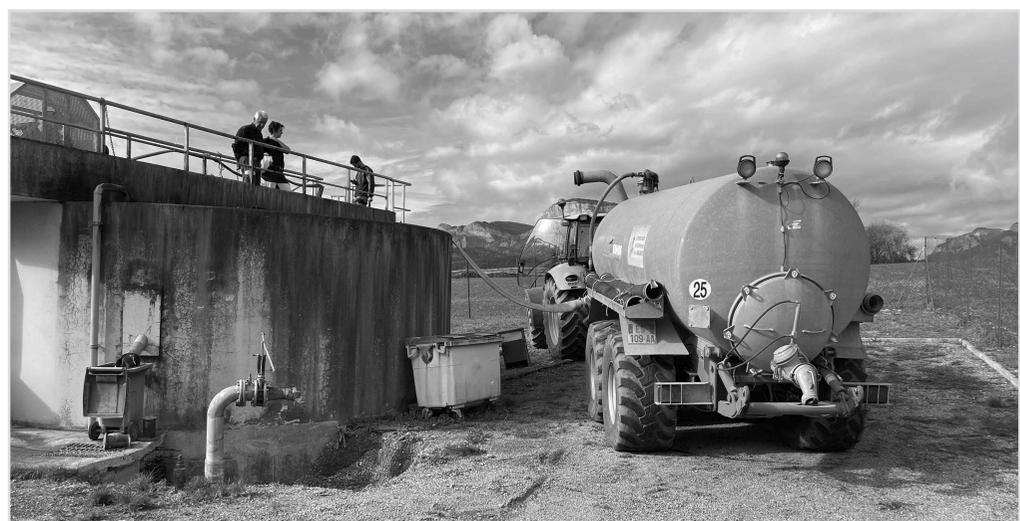


bassin de décantation dans le grand bassin de clarification

- arrêt de la station d'épuration pendant 1h30 pour permettre à l'entreprise Polder de remplacer la vanne défectueuse ainsi que 2 vannes annexes par mesure de précaution
- remise en service de la station d'épuration
- pompage en 8 fois par un camion de la société Alpes Nettoyage des boues en profondeur du grand bassin de clarification puis injection à chaque fois du contenu de la citerne pleine de boue dans le grand bassin de décantation.
- extraction et nettoyage de la pompe de fond de refoulement des boues du grand bassin de clarification, remplissage du grand bassin de clarification en 48h00 par un fonctionnement normal de la station d'épuration et remise en service de la pompe de refoulement entre le grand bassin de clarification et le grand bassin de décantation
- pompage par Alpes Nettoyage des

croûtes de boues en surface des grands bassins de clarification et de décantation.

Reste à faire : une fois que la dalle béton sera reconstruite par un maçon pour mettre hors gel la nouvelle vanne principale extérieure permettant l'extraction des boues profondes du grand bassin de décantation, une opération importante de pompage des boues profondes sera organisée par camions par l'intermédiaire de la société Alpes Nettoyage.



Voirie

La commission Voirie a défini un programme pour 2023 qui concernera l'entretien des voies : CR4 - VC11 vers Upaix, VC24 Chanoisse, VC12 Barjaquin, VC18 Puy Barnier, VC5 pont après intersection du Villard, VC5 Le Villard, CR9 Beynon, V 43 La Barque, VC9 Route de la Plaine, VC17 Piste du canal, et divers emplois partiels à l'émulsion.

Le marché a été attribué à la *Routière du midi* en mai 2023 pour un montant de 80903,80€HT.

Le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention du Département pour ces travaux.



Affouage 2023

Numéros de lot attribués aux affouagistes :

- 1- BARIDON Rémi
- 2- GUILLEMIN Claude
- 3- BOUDAUD Stéphane
- 4- MARE Didier
- 5- JACQ Raymond
- 6- BRUNETTI Johan
- 7- BAS Maëva

Télécom

Adieu la 2G et la 3G

Après des décennies de bons et loyaux services, le clap de fin approche pour les réseaux mobiles de deuxième et troisième génération.

Le premier, déployé dès 1992 en France, a permis l'essor du SMS. Tandis que le second, apparu en 2008 marquera l'avènement du haut débit mobile, il a rendu possible l'accès à internet et le visionnage de vidéos, en plus des appels en visio, jusqu'à l'arrivée de la 4G (2012), la 4G+ (2014) puis de la 5G (2020).

Les opérateurs télécoms ont en effet décidé d'arrêter la 2G d'ici la fin 2025 chez Orange et chez Free (qui utilise le même réseau qu'Orange) et à la fin de 2026 chez Bouygues Telecom et SFR.

Quant à la 3G, ce sera pour fin 2028 pour Orange, Free et SFR. De son côté, Bouygues Telecom programme l'arrêt de son réseau 3G, fin 2029.

La fin des réseaux mobiles 2G et 3G doit servir, notamment, à libérer de la place pour le déploiement de la 5G, qui permet des vitesses de connexion beaucoup plus rapides à l'Internet mobile.

Fibre optique

Les premiers travaux pour amener la fibre au village n'étaient prévus que pour 75 % des habitations.

Des travaux sont en cours pour augmenter le nombre de fibres et ainsi pouvoir potentiellement alimenter les 25% restantes.

Les mots croisés de Ventavon INFO n°59

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
1	C	O	N	S	O	N	N	E	S	■	O	P
2	O	C	T	A	V	E	■	S	U	E	U	R
3	N	C	■	B	O	N	A	P	A	R	T	E
4	S	A	B	L	I	E	R	E	■	R	R	T
5	E	S	■	A	D	S	O	R	B	E	E	S
6	R	I	L	■	A	■	M	E	U	R	T	■
7	V	O	Y	E	L	L	E	S	■	A	O	C
8	E	N	C	R	E	E	S	■	R	I	M	A
9	R	■	E	R	■	G	■	L	A	■	B	I
10	O	C	E	A	N	O	L	O	G	U	E	S
11	N	O	N	N	E	■	P	I	E	S	■	S
12	S	I	S	T	E	R	O	N	A	I	S	E

Les mots croisés de : e1 - h3 - n6 - d10 - m11

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
1														
2	■									■	■	■		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11	■													

HORIZONTAL

- 1 L'une traverse la commune, la deuxième s'y arrête.
- 2 Ornaments portés par les taureaux.
- 3 Dorian, Marion, Caroline, Blandine, Julien, Mayeul, Romain, Aude, Léonie, Magda
- 4 Estive ou alpage. Revenu mensuel toujours insuffisant.
- 5 Calomnie. Quartier de Ventavon sous le village.
- 6 Il peut être mûr, bête, d'or ou de fer. Donc plus nu. Electroencéphalogramme.
- 7 Parlerai ou annoncerai. Raccourcir.
- 8 Pris mes responsabilités. Dira du mal.
- 9 Fin de la nuit. Déployer ou ouvrir. Lettres d'orange.
- 10 Ressuscite Textile gris et beige. Joint.
- 11 Âne En juin c'était encore Sophie, depuis septembre c'est Elsa.

VERTICAL

- a. Avion rafraîchissant.
- b. Verts militants.
- c. Soldats du feu. Vote au début.
- d. Il ne rouille pas. Contrôle en entreprise.
- e. Avare ou rongeur. Homicides, meurtres et assassinats.
- f. On la trouve toujours dans le plancher en haut des escaliers. Après en bref.
- g. A l'envers : ancêtre de la DDT. Extirpa du sommeil.
- h. Cité des Pénitents. Aussi. Trois romain.
- i. Défrichement des bois et broussailles.
- j. Rendre méconnaissable.
- k. Elle vient maintenant aussi de Rouans. Début d'édition. Union européenne.
- l. Exciterions ou enflammerions.
- m. Anneau ou gaélique. Petits rayons de lumière.
- n. On la trouve partout depuis le primaire jusqu'aux plus grandes écoles.

Relais de téléphonie mobile 4G+ au beffroi du village

À la demande de la mairie, le nouveau relais quadri-opérateurs de téléphonie mobile situé dans et sur le beffroi de Ventavon a finalement été mis en service début juin 2023, donc très rapidement après la fin des travaux d'installation et des essais qui ont suivi.

Ce nouveau relais, qui est une réussite incontestable en terme d'intégration dans le paysage, fera l'objet d'une inauguration officielle à venir (en cours de calage) en présence en particulier des autorités publiques concernées (Préfecture, Région, Département, ...), des 4 opérateurs, de la Fédération Française des Télécom et des entreprises prestataires.

Si la couverture de la téléphonie mobile est désormais globalement plutôt bonne et de qualité sur une très grande partie du territoire de la commune de Ventavon et même excellente au cœur même du village perché, quelques endroits restent encore mal desservis : c'est le cas en partie des zones de Faye, du Haut Villard et des Sallas (*voir carte de couverture ci-dessous*)

Cet état de fait provient de l'orientation du beffroi, de sa forme cubique, de l'altitude des antennes et de la nécessité de bien desservir le village perché.

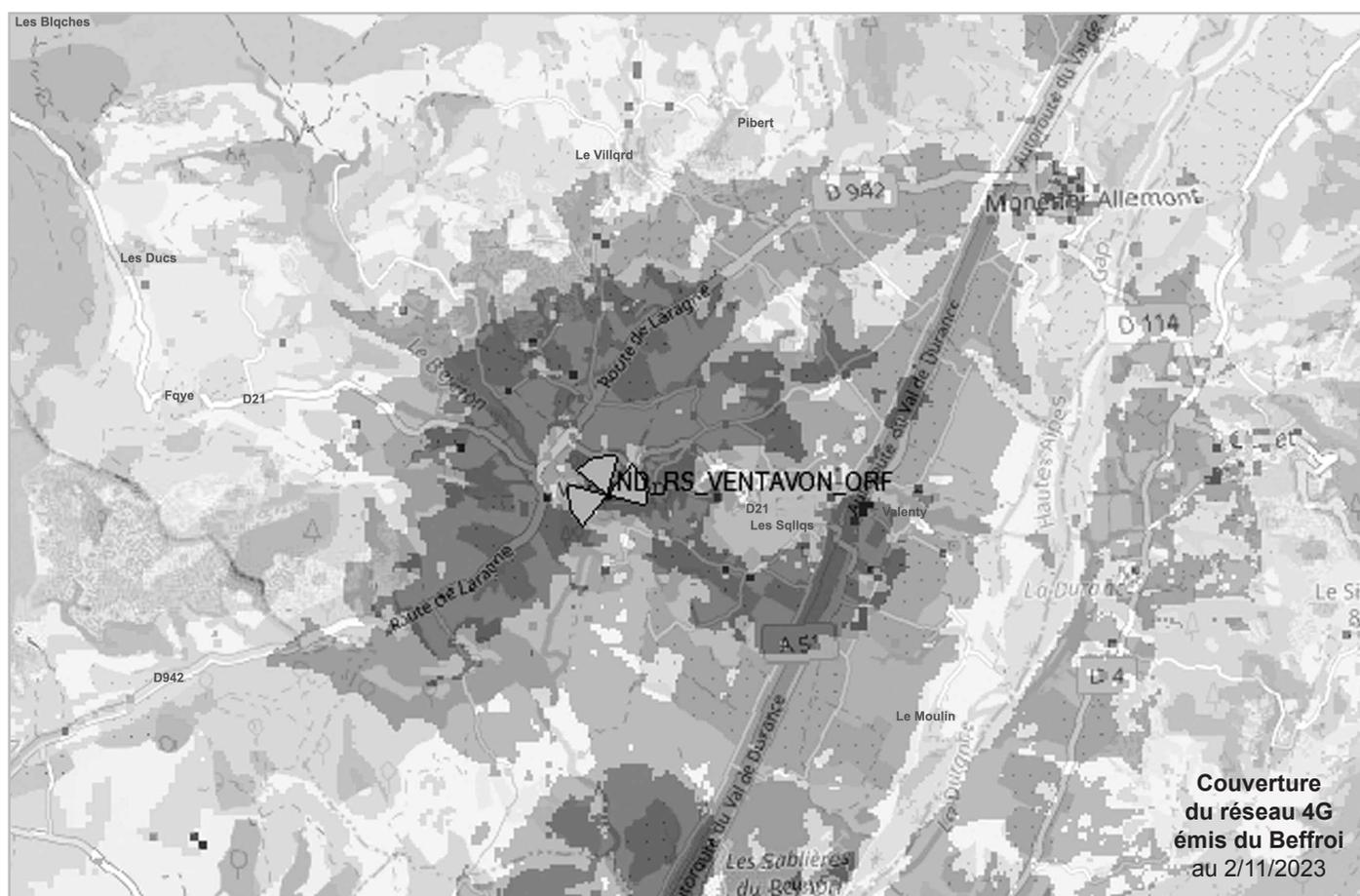
En effet, les 3 antennes plates du nouveau relais ont été fixées à une altitude d'environ 680 m et pour des raisons techniques que sur 3 des 4 faces du beffroi avec une légère inclinaison pour bien desservir le village perché (voir photo).

Mais cette altitude importante à laquelle émettent les antennes (680 m) et leur légère inclinaison vers le bas (pour desservir le village perché) font que les lieux de la commune qui sont éloignés du beffroi et à une altitude supérieure à 680 m captent mal voire pas du tout, le nouveau relais du beffroi : c'est en particulier le cas, côté nord, de Faye et du Haut Villard.



De même, côté sud, comme la face du beffroi qui surplombe l'entrée de l'église est dénuée d'antenne à cause principalement du clocher de l'église qui la masquerait, la couverture de la téléphonie mobile de ce côté là se fait par l'antenne fixée sur la face opposée du beffroi et est donc fortement atténuée pour les lieux de la commune qui lui font face comme les Sallas par exemple.

Par conséquent, et même si les possibilités techniques semblent malheureusement très limitées voire impossibles, la mairie a quand-même demandé à l'opérateur leader Orange, qui a piloté la création du nouveau relais, s'il y avait moyen de mieux optimiser encore la couverture actuelle (en réduisant l'inclinaison des antennes, en augmentant un peu les angles de diffusion au-delà des 120° actuels...).



© Orange - H. Guichard

Zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023, prévoit de mettre en place des zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire.

Il s'agit de développer rapidement la production d'énergie renouvelable (*toutes les énergies sont concernées (éolien, géothermie, hydroélectricité, biomasse, photovoltaïque, méthanisation)*) afin de répondre aux besoins de consommation du territoire et de favoriser un développement local en donnant aux communes la possibilité de planifier le développement des énergies renouvelables et de participer aux projets.

Ces zones d'accélération des EnR devant être définies et validées par le conseil municipal avant le 31 décembre 2023, la commune de Ventavon, lors du conseil du 5 décembre, considère que des implantations de panneaux solaires photovoltaïques sur une zone déjà anthropisée comme les casiers des ordures ménagères remplis (secteur Ventavon 1) peuvent être prises en compte dans ce recensement.

Il est à noter qu'aucune construction ou autre exploitation n'est possible sur ces terrains.

L'entreprise VEOLIA qui a une mission de suivi du site pendant trente ans à partir de la fin d'exploitation des casiers, donne son accord de principe.

Il s'agirait des parcelles D965 - D967 - D969 - D970 et D972 représentant environ 6 hectares sur le site d'exploitation de Véolia.

A quoi serviront ces zones ?

Il s'agit avant tout d'un fléchage qui permet aux services de l'État et aux développeurs de mieux comprendre les attentes et besoins des communes, mais aussi de définir où l'implantation d'énergie est acceptable pour elles.

Il n'y a pas d'obligation de réaliser les travaux dans ces zones, l'accord des propriétaires reste nécessaire. A contrario, cela ne veut pas dire que d'autres projets ne se réaliseront pas en dehors de ces zones.

Il n'y a pas à ce stade de solution de financement de ces installations qui restent à la charge du propriétaire, sauf solution proposée par le développeur.

Encadrement juridique de l'agrivoltaïsme

La loi du 10 mars 2023 dans son article L.314-36 définit clairement une installation agrivoltaïque :

« Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole ».

Pour être qualifiée d'agrivoltaïque, l'installation devra répondre à plusieurs critères :

- garantir à la fois un revenu durable et une production agricole significative,
- être réversible,
- permettre à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole.

L'installation agrivoltaïque doit apporter à cette parcelle au moins l'un des quatre services suivants :

- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques,
- l'adaptation au changement climatique,
- la protection contre les aléas et l'amélioration du bien-être animal.

Une installation qui porterait une atteinte substantielle à l'un de ces services ou une atteinte limitée à deux d'entre eux ne pourra pas être considérée comme agrivoltaïque.

Quatre logements en plus à la cité du Beynon

Des travaux de rénovation d'une des maisons de l'ancienne cité EDF ont débuté en 2020 puis se sont interrompus suite à l'occupation de squatteurs causant un énorme incendie qui a mis à mal tout le projet. Il s'agissait de rénover quatre logements destinés à être loués.

Désormais, les travaux sont terminés et l'inauguration s'est déroulée le 13 octobre 2023 en présence des entreprises partenaires, du maire de Ventavon et de quelques élus du territoire.

La SARL KMP 2007 (Para père et fils), propriétaire de la maison avait sollicité des aides via le réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat (Soliha) en signant une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Cette aide leur permettra d'obtenir une réduction d'impôts. En contrepartie, le loyer doit être abordable et les revenus des locataires ne doivent pas dépasser un montant maximum. Cela devrait permettre aux jeunes du pays de pouvoir se loger dans de très bonnes conditions.



Les 4 grands logements type 3 sont loués entre 350 et 430 € par mois.

Une COP d'avance

En 2021, la SAB de Lionel Para a mis en service une première centrale photovoltaïque, puis une deuxième en 2023 avec pour objectif d'atteindre 50% d'auto-consommation électrique.

Pour cette démarche innovante, la SAB a récemment reçu de la région PACA le label « Une COP d'avance » du plan climat de la région.

Cette distinction récompense les entreprises qui s'engagent pour lutter contre le changement climatique.

Projet agrivoltaïque expérimental à Bel-Air

Le conseil soutient à mi-voix le projet

La commune entend favoriser de manière cohérente le développement de projets de production d'énergie photovoltaïque sur son territoire.

La société ENOEO SOLAIRE souhaitant développer un projet agrivoltaïque sur un verger de pommiers situé au lieu-dit Bel Air et appartenant à Thomas Philip, est venue le présenter au conseil municipal.

Le projet initial expérimental évoqué avec les porteurs de projet et validé par les services de l'État et la Chambre d'agriculture s'étend sur uniquement 1 hectare. Il s'inscrit dans les objectifs européens et nationaux tels qu'énoncés par le Grenelle de l'Environnement, mais également dans les objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CCSSB.

Une étude sur le site démontre l'absence d'enjeux majeurs. La société ENOE SOLAIRE accompagnée des propriétaires de terrains, sollicite par conséquent le soutien de la municipalité de Ventavon pour le projet présenté.

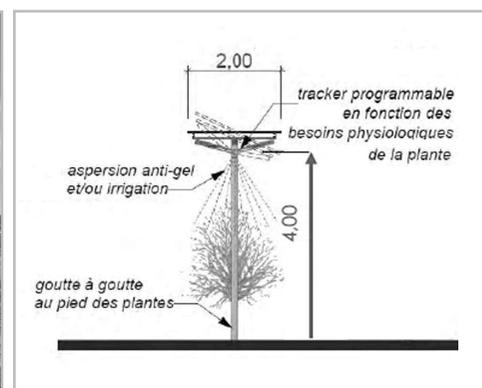
Le conseil municipal réuni le 11 septembre 2023, considère que les terrains d'assiette du projet sont actuellement classés en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme (PLU), que le projet est reconnu comme étant nécessaire aux activités agricoles, que la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables amène diverses évolutions dans le développement de ces EnR et que son article 54 vient encadrer le développement du photovoltaïque sur les terrains agricoles (voir ci-contre).

Suite à ces considérations et après avoir délibéré à l'unanimité par 7 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal :

- Décide de confirmer l'intérêt de principe de la commune de Ventavon pour le projet expérimental d'une superficie d'un hectare,
- Se prononce favorablement sur le développement du projet photovoltaïque sur les terrains de Thomas



Installations de panneaux agrivoltaïques dans la Drôme



Présentation de l'outil agrivoltaïque adapté au verger

Les panneaux photovoltaïques doivent d'abord et surtout protéger les arbres et quand ils le peuvent produire de l'électricité.

Premier objectif, la production agricole

Tout est piloté à distance, en fonction des mesures prises par les capteurs sur place, grâce à des ordinateurs et les techniciens d'ENOE SOLAIRE.

Quand il fait froid et quand il grêle les panneaux sont mis horizontalement. Ils créent ainsi en période de froid et surtout en début de printemps un toit qui produira un effet de serre et réchauffera le verger de quelques degrés et pour la grêle, ils limiteront les dégâts. En période de canicule, les panneaux empêcheront les rayons du soleil de brûler les feuilles et permettront de limiter l'arrosage. Le reste du temps, les panneaux (de transparence de 27 à 51%) pourront rester ouverts au maximum pour orienter la lumière et faire en sorte que les arbres bénéficient de la meilleure photosynthèse possible.

Les capteurs installés dans le verger indiqueront à l'ordinateur les mesures de lumière, de température, d'hygrométrie, d'hydrométrie, et d'humectation des feuilles, ce qui permettra de piloter ces structures mobiles par des moteurs pour optimiser la protection et la luminosité et au besoin déclencher les systèmes d'irrigation et/ou d'aspersion anti-gel et le goutte à goutte au pied des arbres.

Les structures piliers (minimum de 4 mètres de haut pour laisser passer les engins mécaniques et distant de 3,6 m entre deux rangées) pourront supporter le palissage, les filets anti-insectes et les systèmes d'irrigation.

Au bout de ce champ expérimental équipé, un autre verger témoin sans panneaux solaires permettra de tout comparer. Ainsi, les producteurs pourront s'appuyer sur des références locales fiables pour identifier l'intérêt ou non de se tourner vers une installation agrivoltaïque.

Deuxième objectif, la production électrique

La société ENOE SOLAIRE estime que la production annuelle de cette centrale expérimentale proposée serait de 2,8 GWh/an, soit la consommation annuelle de 600 foyers (à raison d'une consommation moyenne annuelle de 4679 kWh par ménage). La puissance de cette centrale photovoltaïque installée pourrait atteindre 2,16 MWc.

L'investissement de cette structure doit coûter probablement très cher. La société ne donne pas d'indication à ce sujet mais on parle sur différents réseaux de 800.000€/MWc. Tout cela est bien sûr à vérifier mais nous indique que cela doit être rentable pour celui qui vend l'électricité.

Par contre, le propriétaire s'engage à exploiter les parcelles équipées pendant 30 ans (durée de vie des panneaux). Quant à ENOE, il s'engage, à la fin de l'exploitation, à faire démanteler l'ensemble de l'installation et à recycler tous les éléments pouvant l'être (un panneau serait recyclable à 95-99%).

Animations culturelles municipales

Une bonne sono sublime les spectacles

Des conteurs de la compagnie Coryphée sont venus à l'église de Ventavon, le soir où il a tant plu, c'était le premier jour de décembre. Peu de monde s'était déplacé pourtant à l'église, tout était prêt, le chauffage avait été allumé quelques heures auparavant et la nouvelle sono avait été réglée avec les intervenants afin que le confort d'écoute soit à son maximum.

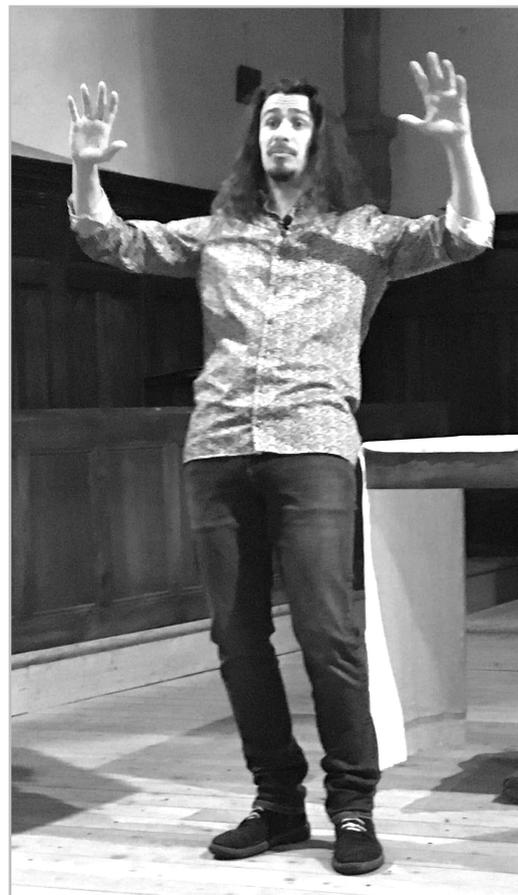
Lodoïs Doré racontait *Une histoire d'histoires* et son pote d'enfance Maxime Roman l'accompagnait en musique, intervenait pour certaines réponses ou envoyait des bruitages appropriés à sa narration. Il fallait donc

que la musique ne couvre pas la voix. Ce qui fut fait pour le plaisir de tous les auditeurs-spectateurs et même des plus malentendants.

Ce fut une véritable performance, un récit de plus d'une heure de contes connus ou détournés comme *Aïcha et le chêne de l'ogre*, une version kabyle du petit chaperon rouge ou une autre, celle de Perrault où des lavandières noient le loup pour finir l'histoire. Les deux artistes ont

raconté sans bafouiller, sans lire, une histoire qu'ils connaissent par cœur. Ils improvisent, ils imitent l'ogre, le grand-père, Aïcha, Camille, le chaperon rouge et le loup avec beaucoup de naturel et disons-le de professionnalisme, car c'est leur métier, bravo !

Tout ça pour vous dire aussi que *Quand la sono est bonne, bonne, bonne..* dans l'église de Ventavon, le spectacle est sublimé. Merci à Jean-Luc Lang pour son aide technique, à Nathalie Bouchet qui se décarcasse pour nous trouver des artistes intéressants et les accueillir, à Jean-Baptiste Tran curé de la paroisse qui nous laisse utiliser l'église, aux fidèles spectateurs et bien sûr au maire et au conseil municipal qui soutiennent financièrement ces animations culturelles tout au long de l'année.



Et pour tous ceux qui étaient au fond de l'église lors du concert de *Barbara* cet été, et qui n'ont rien entendu de la présentation ou des commentaires de l'artiste, nous en sommes vraiment désolés et nous insisterons la prochaine fois pour que les artistes utilisent cette nouvelle sono qui distribue un son parfait jusqu'au fond de l'église.



Carole Timotéo, accompagnée du pianiste Antoine Rossfelder, était venue pour la première fois, le 27 août 2023 lors des *Trois jours de musique* dans cette même église. Elle a interprété le répertoire de la dame en noir à merveille, touchant le public en plein cœur dès les premières notes chantées, tant sa voix se rapproche de celle qu'elle aime temps, Barbara !

A bientôt, à l'ELM de Valenty pour un *One Max Show* en janvier, un week-end Théâtre en avril et la première venue de la célèbre compagnie du Baldaquin à Ventavon au mois de mai. Le programme détaillé pour le premier semestre 2024 se trouve sur la page suivante.

Deux ~~ONE~~ MAX SHOW

Compagnie Show-Devant

Humour,
autodérision, et regard
caustique sur la société



Samedi 13 Janvier à 18h30
ELM - VALENTY



Le médecin malgré lui

avec la compagnie du Baldaquin
de Michel Lopez (Marseille)
Samedi 25 Mai à 20h30
ELM - VALENTY



Week-end Théâtre le 13 et 14 avril 2023

THÉÂTRE DES PAS PRESSÉS

ELM VALENTY - Samedi 13 Avril 20h30



présente

Les sardines grillées

Avec : Emmanuelle Broutin et Marie Petit
Accompagnement musical : André Charroin

Comédie de Jean-Claude DANAUD

Mise en scène de Marie PETIT



THÉÂTRE DES PAS PRESSÉS

ELM VALENTY - Dimanche 14 avril 18h



présente



Au-delà de là-haut



Comédie collégiale mise en scène par Marie Petit

Ne pas jouer sur la voie publique

suivi d'un petit verre de l'amitié
pour clôturer le week-end !

Bach à la ferme à Saint-Martin d'en Haut



Dimanche 22 Octobre, Gérard Beynet accueillait le public dans sa ferme à Saint-Martin d'en Haut.

Une journée d'animations champêtres, musicales et conviviales avait été préparée avec un marché de produits locaux et fermiers, une présentation de la ferme «Gérard Beynet Productions», une exposition de poterie locale, une Marquisette pour l'apéritif, une petite restauration organisée par les producteurs présents sur le marché (hamburger, tourtons, ravioles fromages et boissons) et dans l'après midi un concert du violoncelliste Vasile Comsa, voisin et ami, avec Bach comme thème musical.

Ce petit marché agri-culturel faisait partie du « Festival Brin de culture », un ensemble de 32 fermes participantes de la région PACA qui invitait le public à découvrir autrement les agriculteurs et les productions de la région. En y mêlant des événements accessibles à tous : concerts musicaux, pièces de théâtre, ateliers d'artisanat, exposition d'art, détente et bien être, des balades contées, des spectacles...

Nous avons été bien accueillis, la Marquisette était bonne, on a trinqué aux 74 ans du propriétaire, les produits fermiers du repas étaient excellents et le sourire et la dextérité du musicien au violoncelle ont ravi le public.



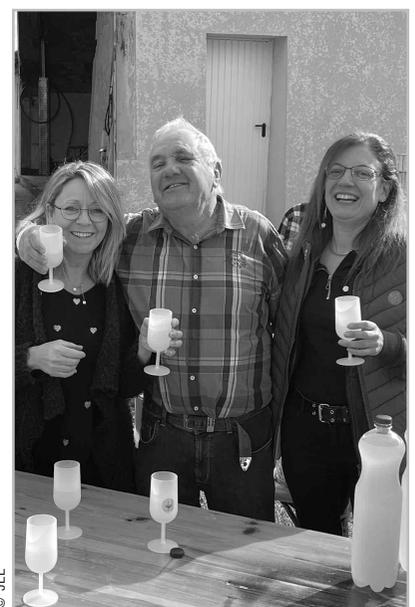
Bienvenue à la ferme

Des produits fermiers

Bienvenue à la ferme, c'est tout d'abord un réseau de points de vente unique, diversifié, de fruits, légumes, viandes, vins, fromages, miel... et connecté qui vous permet de manger des produits locaux sains, frais et de saison chaque jour où que vous soyez. Par vente directe à la ferme, dans nos magasins de producteurs, dans nos marchés de producteurs, dans nos drive fermier, vous achetez en circuit court, du producteur au consommateur, près de chez vous !

Une éthique

Les agriculteurs du réseau *Bienvenue à la ferme* s'engagent à proposer des produits fermiers de qualité, à offrir à leurs hôtes un accueil personnalisé et professionnel dans un environnement soigné, et à être ambassadeur d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les terroirs.



La gym à Ventavon... Ça marche !



Depuis l'année dernière, Gym Plaisir a changé de formule et de bureau et ça fonctionne ! L'année 2022/2023 a ramené 70 adhérents contre 55 l'année précédente. Les nouveaux cours plaisent. Ils ont apporté de nouveaux adhérents et cette année il y a beaucoup de jeunes.

Il y a toujours 4 créneaux de gym :

- le mardi à 15h15 pour de la gym douce, équilibre et relax,
- le jeudi à 18h pour du stretching,
- le jeudi à 19h pour un renforcement musculaire et cardio,
- le jeudi à 20h pour le yoga.

La randonnée fonctionne bien et deux adhérents se forment pour devenir accompagnateurs à leur tour et proposer éventuellement différents niveaux de randonnées... Affaire à suivre.

Mais Gym Plaisir, c'est aussi ces festivités et événements. Le nouveau bureau a remis en place son vide grenier... Pas dans le village mais à Valenty le 9 juin 2024.

Depuis leur rentrée scolaire, les gymnastes de Gym Plaisir ont déjà eu l'occasion de se rencontrer lors de l'AG suivie d'un apéro. Moins de monde que l'année dernière. La date était peut être trop tôt pour que les nouveaux se sentent intégrés et que les saisonniers puissent revenir... L'association y réfléchit pour l'année prochaine. Comme le veut la tradition, une trentaine d'adhérents se sont retrouvés lors du repas du Beaujolais nouveau à l'auberge de Ventavon en novembre.

Le club remet également son après-midi «Galette des rois» avec les élections de Miss et Mister Gym en janvier 2024. (V.L.)



Trophées de l'agriculture Innovation et Coup de coeur

Gérard Beynet continue à rafler toutes les médailles et trophées agricoles du département. Après avoir reçu la médaille du concours général agricole 2022 pour son jus de pomme, Gérard remporte cette fois-ci le Trophée 2023 de l'agriculture des Hautes-Alpes dans la catégorie «Innovation» .

Et ce n'est pas fini, il remporte également le Trophée «Coup de coeur» du jury. (1/12/2023)

Préparation de Noël

Marché de Noël

Le dimanche 3 décembre 2024, pour la deuxième année consécutive, le Club de Ventavon et le Comité des fêtes ont organisé le marché de Noël à l'ELM de Valenty. Vingt-deux stands s'étaient installés, des anciens de l'année passée comme celui des vitraux, du miel, des jus de fruits... et des nouveaux stands comme celui des bougies, des truffes, des amandes, des étoiles en soie et pashmina...

L'ambiance de Noël était là, le comité des fêtes avait décoré le sapin, les étals étaient remplis de belles choses et de couleurs, le club et ses décorations réalisées spécialement pour le marché, la buvette, l'endroit convivial où chacun venait prendre un café, une gaufre, une crêpe...

Le public était au rendez-vous, des visiteurs ventavonnais, des communes avoisinantes et même d'autres venus de Sisteron et de Château-Arnoux.

Une belle réussite à renouveler !

Arbre de Noël

Le comité des fêtes et quelques bénévoles ont encadré les enfants les samedis après-midi de novembre et décembre pour préparer l'arbre de Noël.

Les plus petits dessinaient, les grands dansaient, les parents bricolaient et installaient le sapin..

L'Arbre de Noël s'est déroulé le dimanche 17 décembre à 15h à l'ELM avec le spectacle des enfants, l'arrivée du Père Noël et le goûter.



Evidanse 05

L'association fait le plein

Les cours de danse ne désemploient pas. L'association a gagné 10 adhérents entre 2021 et 2022 et encore une dizaine de 2022 à 2023. Cette année, ils sont 70 participants.

Si une douzaine de danseurs sont ventavonnais, il y en a beaucoup d'autres qui viennent de très loin, jusqu'à 45 minutes de route pour venir danser. Ce succès provient évidemment de la bonne ambiance qui règne pendant les cours, de la diversité des danses pratiquées, des cours à deux niveaux, de la qualité de l'enseignement, de la passion transmise par les animateurs, de leur dévouement tout au long de l'année et comme le dit si justement Eric, le président, de cette superbe salle offerte à toutes les associations de la commune.

Hésitations des débuts et émerveillement...

Eric nous rappelait une anecdote des débuts de l'association en juin 2017 :

« Nous quittions une association de danse à Laragne où nous animions des cours Isabelle et moi, avec le projet d'en créer une à Ventavon ; nous suivent dans le projet, quelques Ventavonnais, Odile et Alain Aubert, Sylvie et Jean-Luc Gras.

Après quelques semaines de réflexion, me lancer dans cette entreprise me fait un peu peur au vu de la charge de travail d'organisation, je décide donc avec Isabelle d'abandonner le projet, j'en informe mes partenaires.

Puis un midi, en revenant du boulot je croise mon cousin Thierry, je m'arrête et lui demande d'où il vient, il me répond d'une visite de chantier de l'ELM, je lui demande s'il peut m'y mener.

Je me rappelle que les artisans étaient en train de finir le carrelage de la salle, je l'ai trouvée magnifique, surtout la charpente apparente, le volume sous plafond, et les hublots entre le couloir et la salle.

Je me suis dit ce n'est pas possible d'avoir une salle aussi magnifique sur la commune, et de ne rien faire. En rentrant à la maison, j'en ai parlé à Isa et dans la foulée à mes partenaires. C'était le début de l'aventure ! ».



Corine et Isabelle



AG 2023

L'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2023 a rameuté un monde fou et presque tous les danseurs-adhérents d'EVIDANSE étaient présents. On a su plus tard qu'ils étaient venus aussi pour danser. Une véritable addiction !

Le président Eric Reynaud a remercié tous les adhérents pour leur assiduité, le maire et toute son équipe municipale ainsi que pour la subvention accordée, les bénévoles et tous les Ventavonnais qui de près ou de loin concourent à la réussite de cette activité.

Sandrine Giroud est élue cette année en remplacement d'Odile Aubert qui démissionne. Elle prendra le rôle de trésorière adjointe.

Le compte rendu de l'AG est disponible sur le compte Facebook d'EVIDANSE. Les animations ouvertes aux non-adhérents sont publiées en dernière page de couverture de ce bulletin.

Cette assemblée s'est terminée comme il se doit par un apéro et une soirée dansante.

EVI DANSE

Nouveau bureau

Président : Eric Reynaud
 Vice-Présidente : Corine David Bourel
 Trésorière : Isabelle Reynaud
 Trésorière adjointe : Sandrine Giroud
 Secrétaire : Patricia Kader
 Secrétaire adjoint : Jean-Luc Gras

Vivre en Val de Durance

Pique-nique nocturne, contes, légendes et Objets Volants Identifiés

Une soirée pique-nique était organisée en nocturne à la maison forestière de Bonsecours, le 11 août 2023 avec Anne Lopez et sa comparse qui nous contaient avec toute la musique de leurs mots des histoires d'animaux et des légendes locales pour petits et grands.

Leur récit était tout imprégné de cette atmosphère si enjouée que les conteurs donnent aux histoires. Introductions accrocheuses, sautilllements verbaux, piques et sourires, tout y est, jusqu'au personnage récurrent et malicieux de Cérestine, la montagnarde raboutine.

Extrait : "...*les femmes revêtent peaux de loups pour devenir loubereux ou se font diablesses se glissant dans le lit des pauvres bergers et un terrible cochon noir, le Daruc, vous emporte avec malice sur son dos...* »

41 adultes et 35 enfants étaient présents à cette soirée un peu magique et propice à l'imagination grâce au cadre majestueux que confère le sommet du Beynon, à la température douce, aux étoiles et aux belles histoires. On a même cru voir des OVNI (une ligne de points lumineux) au-dessus de nos têtes, qui n'étaient en fait qu'un train de 22 satellites internet Starlink construits par Space X, la société d'Elon Musk. En effet, le 11 août 2023 à 5h17 GMT, jour du pique-nique, la fusée Falcon 9 décollait depuis la station de lancement spatial de Cap Canaveral en Floride aux États-Unis, pour mettre en orbite ces satellites et coïncidence, il étaient visibles de Bonsecours.

Marché « entre vergers et Durance »

La journée d'animations organisée à Valenty, le 10 septembre 2023 a remporté un grand succès. 14 stands d'artisans et producteurs, 61 stands de vide grenier, des expositions photos animalières et de peinture, un diaporama sur le loup, une rando proposée par Gym Plaisir, ludambule avec des jeux pour petits et grands, La Mourard Family de La Saulce avec Dina, la jeune violoniste de l'émission Prodiges de France 2, Evidanse 05 avec des démonstrations de danse et initiation à la danse en ligne, un espace de restauration tenu par un producteur charcutier et bien sûr la buvette de l'association.

AG 2023

Le 17 novembre 2023, lors de l'assemblée générale, le président Rémi Baridon a remercié les personnes présentes, la mairie de Ventavon pour son soutien, France Hector 4^{ème} adjointe au maire en charge des associations et le Crédit Agricole pour la subvention accordée en 2023.

Il a remercié également les agents techniques de la Commune, toutes les personnes bénévoles, les associations de Ventavon et celles qui ont participé à la journée d'animations à Valenty pour leur implication, leur aide et leur soutien.

En 2022-2023, le nombre d'adhérents était de 47.

Robert Bourg sortant, ne renouvelle pas son mandat d'administrateur. Ayant été l'un des fondateurs de l'association et afin de le remercier pour son engagement, le conseil d'administration le nomme Président d'honneur de l'association. Claude Guillemain se propose pour rentrer au conseil d'administration.

Nouveau bureau

Président : Rémi Baridon
Trésorière : Pascale Favier
Secrétaire : Sylvie Gras
Jean Luc Gras
Robert Bellotto
Claude Guillemain



Débat avec Guillaume Verdier de l'OFB

Film et débat sur la gestion de l'eau

A la suite de l'AG, un film a été projeté sur le nouvel grand écran de l'ELM avec une très bonne qualité d'image et de son.

« Là où l'eau va » un film de Virginie Saclier.

Documentaire valorisant le patrimoine des canaux briançonnais, "Là où l'eau va" propose une réflexion sur la gestion et le partage de l'eau en montagne pour nous interpeller sur nos modes de consommation et l'avenir de notre ressource en eau. C'est l'histoire d'une lutte pour le droit à l'eau d'irrigation. Un homme, père de deux jeunes garçons revient vivre en montagne après la disparition de son grand-père. En se remémorant les avertissements de son aïeul, il prend conscience de la course à l'or blanc qui sera l'enjeu du XXI^{ème} siècle.

Suivi d'un débat avec Guillaume Verdier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Projets pour 2024

- Rando nocturne au clair de lune / repas jailles à l'auberge, le vendredi 23 février 2024,
- Concours de mounes, le vendredi 29 mars 2024,
- Soirée d'été avec pique-nique et animations, le vendredi 9 août 2024, date à confirmer,
- Journée d'animations à Valenty, le dimanche 8 septembre 2024),
- Soirée film et AG, le vendredi 22 novembre 2024 (date à confirmer) .



ETAT CIVIL



Benjamin, Lina et Cylia

Naissances

- **Lina**, fille de Cylia Arnaud et de Benjamin Bellon habitant aux Chapelles, est née le 19 août 2023.
- **Éma**, fille de Clémence Moreau et de Maxime Tonetti, habitant au Beynon, est née le 14 novembre 2023.



Famille Petit



Gérald, Laetitia et Jayden



Mariages

- **Julia Belert et Jérémie Petit**, habitant dans les Hauts-de-Seine se sont mariés, le 12 août 2023 à Ventavon.
- **Laetitia Hernandez et Gérald Ribotta**, habitant Pigrayer se sont mariés, le 19 août 2023 à Ventavon.

Cantine scolaire avec WENGÉ

La commune de Claret étant désignée coordonnateur du groupement de commandes, a lancé un appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison chaude durant toute l'année scolaire pour les trois communes du groupement scolaire. Vu le résultat des consultations, la commission d'appel d'offres de Claret a proposé de retenir l'entreprise WENGE de Sisteron pour un montant de 5,22 € TTC le repas. Elle utilise déjà la cuisine centrale de Laragne où se préparent les repas pour de nombreuses cantines scolaires.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le tarif des repas à la charge des parents est de 2,87 € et la la part communale de 2,35 €.

Décès

- **Jean-Marie Arnoux**, habitant au Sarret est décédé le 24 septembre 2023, à l'âge de 86 ans.
- **Raymond Bourcier**, habitant au Trouquet est décédé le 31 octobre 2023, à l'âge de 73 ans.



ÉCOLE de Ventavon

Les effectifs

Les effectifs des élèves du RPI dans son ensemble ont baissé quelque peu cette année pour arriver à 89 élèves. A l'école de Ventavon, il y a 8 CM1 et 10 CM2.

Les pronostics calculés pour le RPI annonceraient une augmentation progressive dans les prochaines années de 4 élèves en 2024 et de 11 en 2025.

Sur le thème des JO :

web radio et concours « Art et Olympisme »

Les élèves de Ventavon vont réaliser au cours de l'année une web radio sur le thème des Jeux Olympiques sous la houlette de Serge Giraud, référent pour les usages du numérique à l'école.

Il s'agira de créer un contenu audio pré-enregistré (podcast), et de le télécharger et stocker sur un plate-forme web de l'académie. Il pourra être écouté sur le moment ou téléchargé pour être écouté plus tard par les enfants ou les parents. Les codes d'entrée seront fournis par l'académie.

Cet exercice de radio scolaire est un excellent outil d'apprentissage pour renforcer les fondamentaux : lire, écrire, parler mais aussi pour former à la citoyenneté.

Lors de la rencontre Kid'athlé organisée par l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré (USEP) à Laragne, les enfants ont participé à une petite compétition d'athlétisme. L'institutrice Elsa Chaudoreille en a profité pour prendre des photos des enfants en mouvement dans des disciplines différentes. Ces photos serviront de modèles afin que chaque élève réalise en peinture son auto-portrait « en mouvement » et que l'ensemble de la classe produise une œuvre collective. Le défi étant de participer à un concours « Art et Olympisme » lancé par le Musée national du sport à Nice. Géraldine Charles, artiste peintre à Ventavon, interviendra auprès des élèves pour les aider à capturer l'illusion du mouvement en peinture.



La Zumba en EPS

Lydie Depierre, professeur de fitness et Zumba est intervenue chaque jeudi jusqu'à Noël, dans le cadre du programme d'Éducation Physique et Sportive (EPS) dont une des compétences est de s'exprimer devant les autres par une prestation artistique. Un spectacle dans le cadre du RPI a été donné lundi 18 décembre à 18 heures à l'ELM.



Charte de laïcité et Harcèlement en EMC

L'Enseignement Moral et Civique (EMC), comme ses deux adjectifs l'indiquent doit transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les filles et les garçons, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. L'enseignante est donc chargée de cette matière et la charte de laïcité affichée dans la classe rentre dans le cadre de ce cours.

La Charte de laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des enseignants, des élèves et des parents. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'École par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Le harcèlement qui avait été beaucoup travaillé par l'ancienne institutrice (voir VI 59) est toujours d'actualité et abordé cette année. Les élèves se sont vu remettre, en début d'année, un questionnaire à remplir, une sorte de grille d'auto-évaluation visant à évaluer s'ils ont eu des problèmes de harcèlement ou sont susceptibles d'être victimes de harcèlement à l'école. Les résultats ont été communiqués aux directrices d'école, aux autres institutrices et aux parents afin d'avoir une vision précise des faits de harcèlement à l'échelle d'une classe, de l'école ou de l'établissement, et ainsi d'adapter une politique de prévention et de prise en charge.

Il faut donc rester vigilant. Les numéros verts sont affichés dans les écoles et les numéros des personnes ressources sont notés dans le plan de prévention. Les enseignantes rappellent aux familles et aux enfants qu'au moindre problème, il est important d'en parler rapidement.

Évaluations des CM1

En septembre, des évaluations nationales ont lieu dans toutes les classes de CM1. Concrètement, il s'agissait, en début d'année, de mesurer les compétences des élèves dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques. Ce dispositif permet à chaque professeur de CM1 d'affiner la connaissance des acquis de chacun de ses élèves, les acquis fondamentaux qui permettront d'ancrer les apprentissages pour l'année qui débute, pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages.

Résultats : en français, les élèves sont en difficulté en étude de la langue et en fluence. D'après l'enseignante, le problème ne serait pas spécifique aux CM de Ventavon mais bien plus général. A Ventavon, l'institutrice considère comme une chance d'avoir la bibliothèque dans le village et de prendre du temps d'aller choisir des livres.

En mathématiques, les résultats sont bons dans l'ensemble.

Rubrique historique
présentée par Denis Buffet



Blason des MOUSTIERS :
D'azur au lion d'or
(Archives)

Utilisation du blason

En France, les premiers blasons apparaissent au XII^e siècle au sein de la chevalerie. Aux côtés des oriflammes, peints sur les écus des chevaliers, les blasons ont pour fonction première de permettre la reconnaissance et l'identification des combattants en armure sur les champs de bataille.

A cette époque, l'héraldique n'est pas, contrairement aux idées reçues, réservée uniquement à la noblesse. Ainsi, des villes, des corporations, des communautés et même des roturiers pouvaient faire créer et porter leurs propres armoiries.

Sous Louis XIV, l'obligation de leur enregistrement était accompagné d'un impôt. En 1696, les membres de la noblesse de Ventavon payeront 20 livres de taxe et s'acquitteront d'une taxe d'enregistrement s'élevant à 3 livres et 10 sols.

Pendant la période révolutionnaire, perçus comme des signes aristocratiques, les armoiries et les blasons sont abolis. Leur rétablissement interviendra sous Napoléon I^{er} qui les rendit même populaires au point qu'ils en deviennent un art, *l'art héraldique*.

De nos jours, les blasons sont encore visibles, ils sont devenus un héritage de notre Histoire, de nos guerres et de nos grandes familles, une marque de noblesse encore utilisée par l'aristocratie française ou un support de communication d'entreprises traditionnelles qui garderait certains symboles ou particularités d'un blason local ou familial.

L'appropriation beaucoup plus contemporaine par certaines communes, associations, industries et entreprises d'un logo marque l'évolution ou la mutation du blason. Car comme celui-ci, le logo a pour but d'identifier une appartenance, il sert de communication et de reconnaissance pour le grand public. Cela explique le positionnement, les services ou produits proposés, les valeurs...

Par contre, le blason diffère d'un logo sur un facteur important : le logo est une composition figurée, d'éléments visuels qui représentent la vision d'une ville par exemple, aujourd'hui. En revanche, le blason est un sceau officiel, qui représente le passé immuable d'une ville, et ce qui l'a construite. Il est basé sur une description fixe et ne change pas dans le temps, sauf en cas de fusion. Même si un logo peut être redessiné arbitrairement, la refonte d'un blason est limitée.

Le blason des Moustiers

La commune de Ventavon prend le blason des Moustiers

Pour faire suite aux précédentes recherches historiques parues dans le dernier bulletin (cf. V.I. 59) sur les Seigneurs de Ventavon, nous retiendrons le nom des Moustiers, seigneurs de Ventavon du XII^e siècle au XVI^e siècle. A Ventavon, ce patronyme s'éternise pour l'histoire par le fait que la commune s'est appropriée le blason des Moustiers : *D'azur au lion d'or*.

En effet, dans les années 2000, un travail d'ensemble a été entrepris par la Société d'études des Hautes-Alpes, en accord avec la Direction des Archives de France pour doter les communes du département d'une marque symbolique urbaine et réviser la composition graphique de celles existantes.

Il s'agissait d'accorder à chaque commune un blason, document historique dont elle pourrait librement faire usage pour ses représentations officielles et qu'il soit exempt de toutes fautes d'histoire et de goût. Ce travail fut confié à un artiste héraldiste L.Granier et l'étude historique par M. Amat, archiviste paléographe.

La commune de Ventavon valide le projet proposé et reprend pour elle, les armes (ou le blason) de cette famille (cf. V.I. 15).

C'est vrai que de nos jours, il est moins courant de voir des blasons utilisés de manière formelle qu'à une certaine époque. Les traditions évoluent, et les symboles qui étaient autrefois très importants peuvent sembler un peu dépassés dans notre société moderne.

Par contre, la commission nationale d'héraldique (qui n'a qu'un rôle consultatif) considère que les armes (ou armoiries) d'une commune sont un élément fortement visuel d'identification qui exprime sous forme emblématique un ancrage dans l'histoire et dans le territoire. Ces armes sont l'attribut du nom de la commune qui les arbore et donc de ses habitants, qui peuvent ainsi exprimer un attachement symbolique à leur histoire locale. Les armes d'une commune se définissent dans un blason qui nécessite l'emploi d'un langage codifié hérité d'une longue tradition au caractère symbolique très affirmé : le langage héraldique, aux formes anciennes, et dont le mystère participe de l'ancrage historique par-delà le passage des générations.



par L. Granier - MMI

Le blason de Ventavon en vitrail sur la porte charretière

En 2023, la construction de la nouvelle école a donc incité la commune de Ventavon à prévoir également des travaux de consolidation et de rénovation de la Porte charretière pour rendre l'ensemble de ce front urbain plus esthétique.

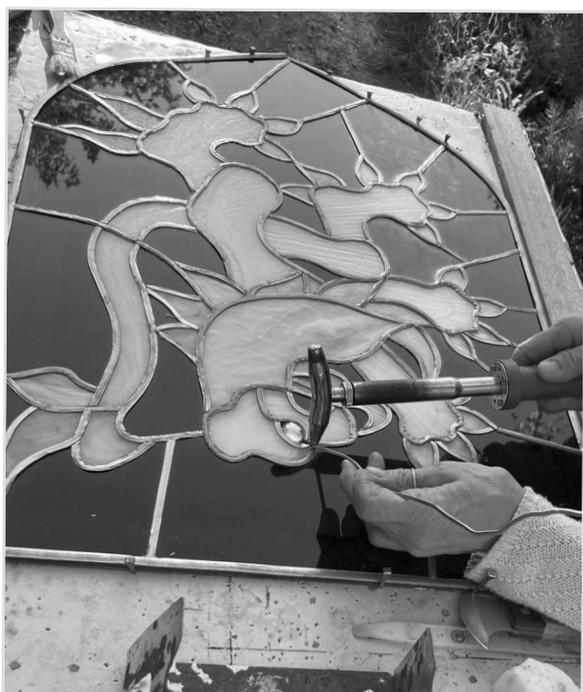
Le conseil municipal a donc demandé à Johanna Gufler, artiste ventavonnaise (voir ci-dessous), de réfléchir sur la réalisation d'un vitrail qui sera apposé dans l'encadrement de la fenêtre Nord du premier étage de ce monument dès que sa façade sera rafraîchie.

La conception d'un vitrail est pour elle une démarche tout d'abord artistique mais vu la caractéristique historique de l'emplacement proposé, elle a tout de suite pensé à l'interprétation du blason de la commune. Pour ce faire, elle doit se rapprocher le plus possible des règles héraldiques qui le déterminent.

Les deux couleurs héraldiques imposées sont l'émail azur et le métal or. Les contraintes de la conception de ce vitrail seront tout d'abord sa visibilité de l'extérieur et donc l'obligation de son éclairage intérieur. En second lieu et en ce qui concerne l'or, elle a choisi dans le panel proposé à la vente, un or nuancé de blanc et un autre nuancé d'orange qu'elle place à certains endroits pour donner du relief au dessin.

La porte charretière qui est l'entrée monumentale du bourg est l'endroit bien choisi pour installer ce vitrail et signifier la présence historique des Moustiers.

En effet, si nous observons attentivement sur la façade de la porte charretière le quatrième corbeau (à droite) qui faisait partie du support de la bretèche, on aperçoit l'inscription « 1548 » qui pourrait signifier la date de construction ou de restauration de ce monument. La généalogie de la famille de Moustiers de Ventavon, nous apprend que le seigneur en place de 1541 à 1590, était Charles de Moustiers, donc encore en charge du fief à la date de 1548. Il était le dernier seigneur à porter le nom de Moustiers à Ventavon. Cet élément historique nous permet d'apprécier le choix d'installer ce blason à cet endroit remarquable.



Soudure à l'étain sur plomb

Johanna Gufler, artiste aquarelliste et vitrailliste, a toujours aimé dessiner, peindre et bricoler des formes multiples. Il faut dire qu'elle a de qui tenir, son père, un architecte chargé des monuments historiques dans sa région devait conjuguer l'ancien et le moderne et il présentait à son époque des projets dessinés à la main avec toujours une touche particulièrement originale, et même artistique. Et puis, il peignait également des aquarelles.

On pourrait dire que Johanna a toujours trempé dedans, qu'elle a un sens artistique inné ou tout simplement le bon œil. Étant plus jeune, elle a donc fait des études de Graphisme Design puis elle s'est lancée dans la peinture aquarelle. Dans les années 2007-2010, elle est également intervenue dans les écoles primaires de Ventavon et des alentours pour enseigner les arts plastiques aux enfants et beaucoup d'adultes ont pu suivre ses cours d'aquarelle qu'elle donnait chez elle.

Elle a découvert le vitrail, il y a quinzaine d'années lors d'une rencontre avec une restauratrice de vitraux formée à l'école internationale de Chartres, le passage obligé pour acquérir les connaissances nécessaires et exceller dans leur réalisation. Elle a tout de suite eu le coup de foudre pour cet art qu'elle n'avait jamais abordé auparavant. La vitrailliste émérite de rencontre lui a tout appris et la compétence venant de l'expérience, Johanna a beaucoup travaillé seule apprenant de ses erreurs et quelquefois de ses blessures aux doigts, car évidemment c'est un matériau qui coupe.

Le lion et les couleurs en héraldique

Le lion est un animal très présent en héraldique, au point qu'un proverbe très répandu, attesté dès le XII^e siècle, affirmait : « qui n'a pas d'armes porte un lion ». Au Moyen Âge, le lion est considéré comme le roi des animaux terrestres, mais sans autorité sur les oiseaux. C'est cet antagonisme entre l'aigle, roi des cieux et symbole du pouvoir impérial, et le lion, qui va motiver le choix de faire figurer cet animal sur des armoiries. On en trouve de nombreux exemples notamment dans les terres d'Empire.

Plus que tout autre animal, le Lion est admiré par l'homme. Ainsi, depuis des temps immémoriaux, il est considéré comme un symbole de Justice et de bravoure. Comme symbole de Justice, en l'associant à l'image du pouvoir, il devient garant de sa légitimité, que ce pouvoir soit temporel ou spirituel.

Les deux couleurs du blason des Moustiers signifient pour le bleu (d'azur), la connaissance, la fidélité, la beauté, la pureté, la vérité, la rêverie, la justice et la loyauté et pour l'or, la richesse, la chaleur, l'audace et la prospérité.



Seigneurs de MORGES de Ventavon

Le patronyme Moustiers s'éteint à la mort de Charles de Moustiers de Ventavon en 1590.

Sa fille Suzanne de Moustiers en se mariant avec **Jacques de L'Epine de Morges** lui apporte le fief de Ventavon et lui permet de succéder à son père à la seigneurie de Ventavon jusqu'en 1621.

On retrouve des ascendants communs dans la lignée de chacun des deux époux notamment en 1455 avec le mariage de Pierre de Moustiers (trisaïeul) et d'Antoinette de Morges (bisaïeul). On retrouve des Agoult en remontant du côté de la mère d'Antoinette de Morges, appelée Catherine d'Agoult. Suzanne et Jacques auront également deux filles Claire et Magdeleine qui se marieront chacune avec un Agoult.

Sur les 11 enfants, ce sera l'aîné **Jean-Balthazard de Morges** qui succédera à son père et deviendra seigneur de Ventavon. Dans un acte de 1621, Balthazard est cité comme le procureur fondé des dames Magdeleine de Glandevéz, son aïeule et Suzanne de Moustiers, sa mère dame de Ventavon et d'Allemont et de noble Jacques de Morges, seigneur de l'Épine, Saint-Genis, La montagne d'Allons et Lazer.

Grand militaire pour le compte de Charles 1^{er} de Blanchefort de Créquy (Maréchal de France et gendre de François de Bonne duc de Lesdiguières), il s'illustre avec sa compagnie de Chevaux légers, dans les batailles de Louis XIII contre le duc Charles Emmanuel 1^{er} de Savoie, entre 1624 et 1636, à Suse (Piémont), Pignerol (près Turin), Miolans (Savoie), et dans la reconquête du marquisat de Saluces (redevenu propriété de la Savoie en 1601). A son retour en Dauphiné, il décide de convoler en justes noces et gérer son importante seigneurie.

Balthazard se mariera le 13 avril 1636 avec Blanche de Vieux, dame de Noyers, en Provence, dont il eut une fille, nommée Claire, mariée avec François-Alphonse de Clermont de Chaste.

En 1649, en deuxième noce, il s'allia avec Louise de Ponnat, fille de François de Ponnat, baron de Gresse, doyen du parlement de Grenoble et d'Anne de Jomaron. Il eut de cette dernière : **François de Morges**, qui lui succéda comme seigneur de Ventavon et de l'Espine, qui ne laissa pas de postérité de Françoise de Pilhon de Bouvières.



Blason de MORGES :

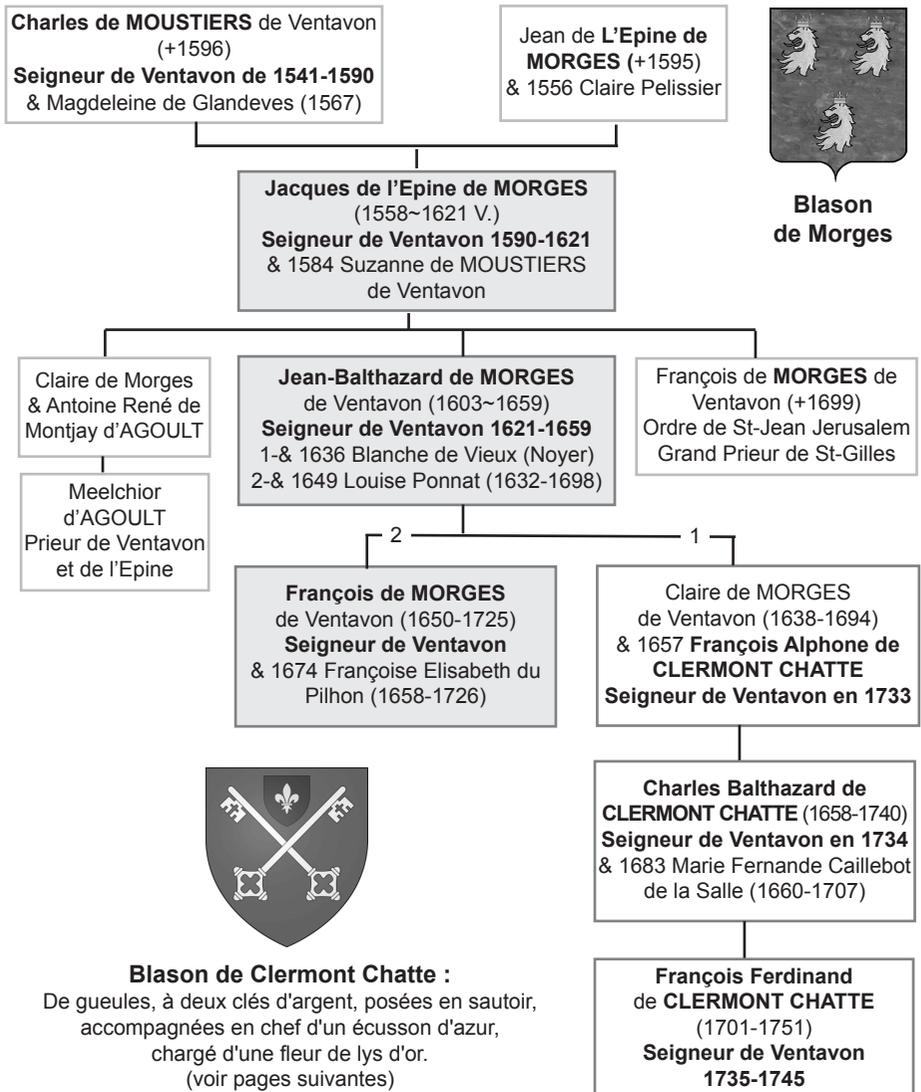
D'azur à trois têtes arrachées de lions d'or, lampassées de gueules, couronnées d'or
(Archives)

Il deviendra le blason de la commune de l'Epine (05)



Les armoiries de François de Morges de Ventavon Grand commandeur du Prieuré Saint-Gilles et un extrait de son épitaphe

« D.O.M. Frati Francisco de Morges Ventavon morum suavitate ac spectatissima fide ornato cujus militarem gloriam bellis ordinis tirocinia, mox sub vexillis christianissimi regis susceptae expeditiones, postmodum Igligitanae obsidionis, dum pro publica causa militum suae, religionis tribunalum ageret comprobavit. Commenda Massiliensi, reverendae linguae provinciae principatu et tandem prioratu Sancti-Aegidii a sua religione muneratus...etc. »



Blason de Clermont Chatte :

De gueules, à deux clés d'argent, posées en sautoir, accompagnées en chef d'un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.
(voir pages suivantes)

François de Morges de Ventavon hospitalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem

François de Morges de Ventavon était fils de Jacques, seigneur de Ventavon et de Suzanne de Moustiers (*ne pas confondre avec son autre François de Morges seigneur de Ventavon, homonyme, qui est son neveu*).

Grace à sa nobilité et à sa détermination, il est reçu comme frère dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ordre religieux catholique hospitalier et militaire. Puis en 1682, il devient commandeur d'Homps.

Il est connu pour ses faits de guerre. En 1664, il commanda l'escadron de Malte à l'attaque de Djidjelli en Afrique. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le fit voyager sur les mers, mais il fut également lieutenant d'un bataillon qui combattit sur terre.

Plus tard, il obtint la Commanderie de Marseille et fut aussi receveur de l'Ordre pour la *Langue de Provence*. Le 11 août 1692, il est nommé *Grand commandeur ou Prieur de Saint-Gilles*. Comme il avait résolu de rester à Malte, Jean-Baptiste Boffin de la Sône, son petit-neveu, prit possession pour lui du *Grand Prieuré* de Saint-Gilles, le 8 novembre 1692.

Le Grand Prieur, François de Morges de Ventavon dont la vie avait été remarquable par la douceur des mœurs et par une grande foi, mourut à Malte le 22 février 1699 et fut inhumé dans la nef de l'église Saint-Jean à Malte où son petit neveu, lui fit dresser une épitaphe en latin.

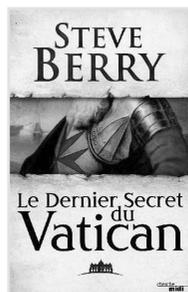
La co-cathédrale Saint-Jean à Malte

François de Morges de Ventavon, repose au milieu d'autres chevaliers hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem enterrés dans l'église Saint-Jean à Malte qui a le titre de co-cathédrale.

En effet, le sol de marbre de l'édifice est composé de 374 pierres tombales ou cénotaphes des chevaliers les plus haut placés dans la hiérarchie de l'ordre de Saint-Jean. Sur chacune d'elles, on peut voir les armoiries, le blason et l'épitaphe du chevalier qui y repose. Sur ce marbre polychrome, on retrouve souvent des représentations de squelettes avec une faux, ou d'anges à trompettes.



Détail d'une illustration d'une des tombes de l'église St-Jean à Malte



Jean-Claude Favier, Ventavonnais, passionné de thrillers historiques et ésotériques, nous fait part de sa découverte dans le livre *Le dernier secret du Vatican paru* en 2019 de Steve Berry, auteur américain de ce genre littéraire.

Au cours d'une visite à l'église de Malte, Coton Malone le héros du roman lit l'inscription mémoriale de «François Mores-Ventavon, Grand Prieur de Saint-Gilles de la Langue de Provence» et désigne le blason comme «Trois lions, sur fond d'émail rouge». Le g manquant de

«Mores» pour faire Morges et le champ du blason en rouge au lieu du bleu sont probablement voulus expressément par l'auteur pour le déroulement de son intrigue. L'erreur de retranscription et de blasonnement est trop évidente pour que l'inattention de l'auteur soit mise en cause. Il fait en général un très gros travail de recherches historiques pour chacun de ses livres.



Le Grand Prieuré de Saint-Gilles

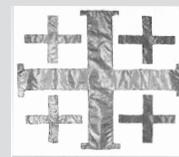


Saint-Gilles au Moyen Âge n'était pas seulement un éminent lieu de pèlerinage, c'était aussi un important port maritime. C'est la raison pour laquelle frère Gérard, créateur de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean, a décidé d'y créer un hôpital, en même temps que celui de Jérusalem. Conjointement, l'ordre du Temple y a établi une commanderie.

Ainsi les pèlerins, au départ et au retour de la Terre Sainte, pouvaient être soignés, tout autant à Jérusalem qu'à Saint-Gilles.

Le Grand Prieuré de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Saint-Gilles dirigea à cette époque l'ensemble des nombreux prieurés créés en Europe. C'était donc le lieu de première importance pour l'ordre.

Lors du procès de l'ordre du Temple, en 1307, le roi donna tous les biens du Temple à l'ordre de Malte. C'est ainsi que le grand prieuré de Saint-Gilles hérita de la maison de ville des Templiers, qui disposait d'une écurie et d'une salle de réception située à l'intérieur des remparts, près de l'actuelle porte des Maréchaux.



La vénérable Langue de Provence

Dès sa création, l'Ordre porte la croix à huit pointes, que l'on attribuait aux huit béatitudes (*cf. Matthieu 5, 1-12*).

Au XVIII^e siècle, l'Ordre de Malte est composé de huit langues. Le plus souvent, ces huit langues sont associées aux huit pointes de la croix de Malte. Le territoire français est réparti en trois langues : Les Vénérables Langues de France, d'Auvergne et de Provence. Chacune est composée d'un ou plusieurs baillages, et d'un ou plusieurs Grands Prieurés. A son tour, chaque Grand-prieuré est composé de plusieurs commanderies, qui elles, possèdent plusieurs maisons ou métairies.

La Langue de Provence se divise, dès le XIV^e siècle, en un baillage, celui de Manosque, et deux Grands Prieurés : celui de Saint-Gilles, le plus ancien, avec 56 commanderies en 1761, et celui de Toulouse, avec 20 commanderies.

La Langue de Provence est une des fondatrices de l'Ordre, de par sa position géographique, présentant toute sa côte sud à la Méditerranée, entre l'Italie et l'Espagne, et proposant plusieurs ports susceptibles, aux XI et XII^e siècles, d'être les points de départ des « Croisades ».

En ce temps-là, Saint-Gilles était un port naturel relié à la Méditerranée par un des bras-morts du Rhône. Aigues-Mortes, en 1248 et 1270, avait été choisi par Louis IX (St-Louis) pour l'embarquement de la 7^{ème} et de la 8^{ème} croisade ; Saint-Gilles restant le point de ralliement des croisés, avant le départ.



Blason des CLERMONT-CHATTE
(par concession royale de 1552)
De gueules, à deux clés d'argent, posées en sautoir, accompagnées en chef d'un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

Seigneurs de CLERMONT-CHATTE de Ventavon

On utilisera le nom de Casta, Chatte ou bien Chaste. Celui de Chatte n'apparaît dans les documents écrits qu'à partir du IX^e siècle, dans le "Cartulaire de Saint Barnard de Romans", sous le nom de Casta. Ce nom a évolué vers Chaste au fil des siècles jusqu'en 1790. A partir de cette date, l'orthographe actuelle « Chatte » apparaît et subsiste tout du moins pour ce qui est du nom de cette petite ville iséroise surmontée d'un château du XII^e siècle.

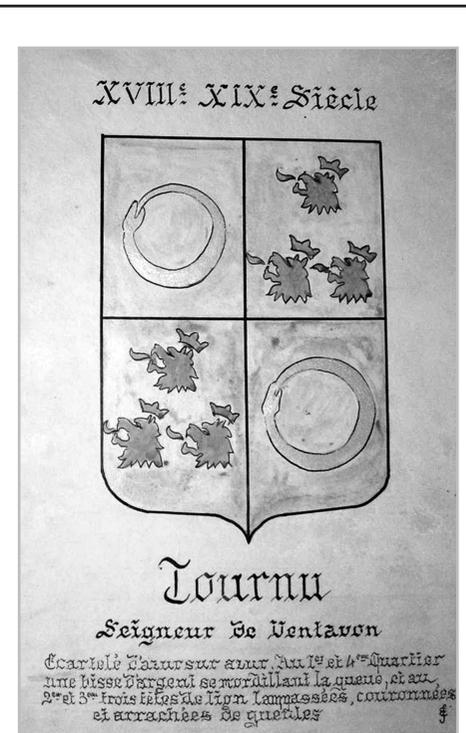
Ce château a appartenu à une grande famille Dauphinoise, les Clermont plus précisément **Les Clermont de Chatte**. En 1672, il devint propriété des Boffin, seigneurs de la Sône (famille du petit neveu de François de Morges, hospitalier de l'ordre de St-Jean Jerusalem), puis du maquis de la Roque en 1788. Mis en vente en juin 1794, comme bien national, il fut vendu en 1796 à sept propriétaires sans fortune, d'où son nom de château des Pauvres conservé jusqu'à nos jours. Quant aux Clermont, la famille s'éteignit en 1796.

Joseph Roman, historien, nous indique qu'en 1733, **François Alphonse de Clermont Chatte** succède sur une courte période à François de Morges, son beau-frère, comme seigneur de Ventavon.

Puis de son union avec Claire de Morges naîtra, **Charles Balthazard de Clermont Chatte** (1658-1740 dcd à Paris) qui lui succédera en 1734.

Charles se mariera en 1683 avec Marie Fernande Caillebot de la Salle (1660-1707) et donneront naissance à **François Ferdinand de Clermont Chatte** (1701-1751). Ce dernier est de fait « comte de Morges », marquis de Chatte (Viennois), comte de Roussillon, baron de la Brosse, mousquetaire du Roi puis nommé en 1718, colonel du régiment Luxembourg jusqu'en 1734. La même année, il est promu brigadier des armées du Roi. Sénéchal du Velay, il fut lieutenant du Roi en Dauphiné et pourvu du régiment Dauphin. Toujours en 1734, il est nommé maréchal de camp des armées du Roi. Il deviendra seigneur de Ventavon de 1735 à 1745, et également seigneur du Fay, de Charpey (Valentinois), de l'Epine et de bien d'autres contrées. Il est inhumé à Saint-Sulpice (ancien cimetière parisien).

Au vu de sa carrière, de ses nombreux titres et fiefs et du peu d'archives trouvées, on pourrait penser que la famille Clermont Chaste résida épisodiquement à Ventavon et que leurs droits et leurs propriétés étaient administrées par des châtelains.



Blason des TOURNU
Ecartelé au 1^{er} et 4^{ème}, D'azur une bisse d'argent se mordillant la queue qui est Tournu ; et au 2^{ème} et 3^{ème}, D'azur à trois têtes arrachées de lions d'or, lampassés de gueules, couronnés d'or qui est Morges de Ventavon.

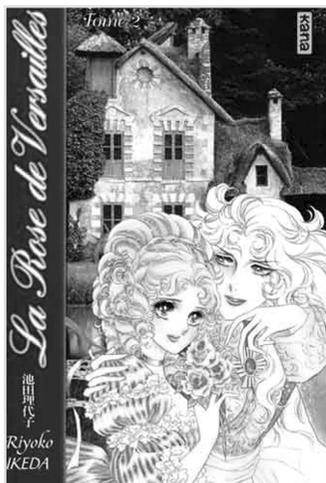
Il deviendra le blason
de la commune de Jarjayes

Le chevalier de Jarjayes

En novembre 1787, François Augustin de Reynier dit « chevalier de Jarjayes » épouse Louise-Marguerite-Emilie de Quetpée de la Borde, dame d'honneur de la Reine Marie-Antoinette.

En 1793, après la mort de Louis XVI, il organise avec Toulan et Lepitre une tentative d'évasion de la famille royale enfermée au Temple qui prévoyait son embarquement au Havre à destination de l'Angleterre. Prévu pour début mars, ce plan échouera. Il est également un des instigateurs du complot de l'œillet, qui visait à faire évader la reine Marie-Antoinette de la Conciergerie dans la nuit du 2 au 3 septembre 1793, et prévoyait que celle-ci rejoigne Madame de Jarjayes au Grand Berceau, propriété de Hérault de Séchelles (sur le territoire de Livry-Gargan), avant de partir avec elle pour l'Allemagne. Ce plan a, comme les précédents, échoué.

André Xavier Casimir Tournu (1768-1803), fils de Jean Antoine, fut chef d'escadron des Dragons. Il prit part sous la conduite du Chevalier de Jarjayes à la tentative d'évasion de Marie-Antoinette.



François Augustin Reynier qui s'illustra sous le nom de Chevalier de Jarjayes a acquis une notoriété mondiale grâce au célèbre manga « La Rose de Versailles » créé par Riyoko Ikeda en 1972, dont s'inspirera plus tard le film de Jacques Demy, « Lady Oscar ».

Ce manga met en scène le personnage fictif de **Oscar François de Jarjayes** qui est inspiré de la fille qu'aurait eue le comte François Augustin Reynier de Jarjayes qui fut seigneur de Jarjayes de 1779 à 1787. Il raconte l'histoire de cette fille qui va être secrètement élevée en tant qu'homme pour remplir un rôle bien précis.

Seigneurs TOURNU de Ventavon

La famille TOURNU est originaire de Parnans (Drôme) du bailliage de Saint-Marcellin (Isère).

On constate sur l'arbre généalogique des pages suivantes que **Louise Renée de Moustiers** épousa **Barthélémy du Vivier de Tournu** (1625-1680). Mais on ne connaît ni les origines, ni les liens probables avec les Seigneurs MOUSTIERS de Ventavon.

La famille TOURNU est arrivée à Gap à la fin du XVII^e siècle avec **Jean-Mathieu 1^{er} Tournu** (1647-1720), conseiller du roi, contrôleur du papier timbré à Gap et receveur des domaines au bailliage de cette ville.

Jean-Mathieu 2^e Tournu (1677-1749), son fils, est né à Gap et est devenu avocat au Parlement en 1702 et juge des châteaux épiscopaux en 1707, de La Bâtie-Neuve (1709), de Châteaueux (1710), de Laye (1714), d'Orcières et de Saint Jean de Montorcier (1731) et de Romette en 1732. Il est mort à Ventavon en 1749.

Sa fille **Marianne Tournu** épouse **Jean de Moustiers** en 1695. On sait pour cette union qu'il y a un lien de parenté avec les MOUSTIERS de Ventavon. Jean était le petit neveu de Charles de MOUSTIERS, seigneur de Ventavon de 1541 à 1590.

En 1745, **Barthélémy de Tournu** (1704-1760), le fils de Jean-Mathieu 2^e achète la seigneurie de Ventavon à François Ferdinand de Clermont Chatte et en devint seigneur de 1745 à 1760.

Barthélémy est né à Gap. Il devient avocat au Parlement en 1729. Il achète de Bertrand du Serre la charge de Conseiller du roi, de trésorier des finances et de Garde Sel en Dauphiné, charge qui lui confère la noblesse avec le titre de Chevalier. En plus d'acheter la terre noble de La Condamine à Ventavon, il acheta dans sa totalité les Seigneuries de Ventavon, de Monétier et de Lazer, qu'il voulut faire ériger en comté en 1759, mais sans jamais y réussir puis il acheta une coseigneurie de Rambaud en 1760.

Puis peu après, toujours en 1745, Monétier fut acquise par **Jacques Toscan** dont la famille est originaire de Ventavon. Elle prit le nom de **Toscan d'Allemont** et fut anoblie en 1788 par une charge de conseiller à la chambre des comptes.

Barthélémy se marie avec Marie-Anne de Veyer, de là, naîtra **Jean-Antoine de Pineval Tournu** (1741-1806). Ce dernier aliène définitivement Monestier-Allemont pour Jean-Baptiste TOSCAN en 1760.

Le 22 août 1787, Jean-Antoine Tournu achète la terre des Tancs et celle de Jarjayes pour 131.000 livres à François Augustin de REYNIER, seigneur de Jarjayes depuis 1779 dit «**Chevalier de Jarjayes**». Ce dernier quitta son fief pour Paris mais dans l'acte de vente, il se réserva expressément pour lui et ses successeurs le droit de porter le nom «de Jarjayes» jusqu'à sa mort.

Son fils **Gaspard Aloïs Edouard Tournu** (1766-1833) n'aura pas eu beaucoup de temps pour profiter de son titre de Seigneur de Ventavon, la révolution de 1789 en marquera l'arrêt.

Ses descendants gardèrent le domaine et le château de Ventavon jusqu'en 1925 avant de le vendre à la famille Guignard.

Aujourd'hui, leur petit-fils, Jérôme Poiret est désormais propriétaire.



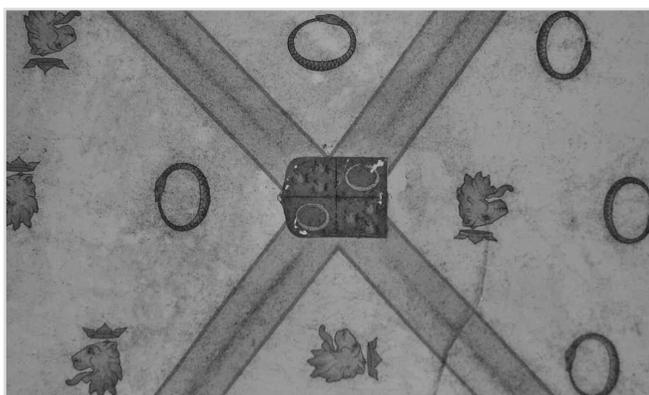
© Fondation du Patrimoine

Le château de Jarjayes et sa chapelle aux armes des Tournu

Le dernier seigneur de Jarjayes qui habita le château fut Jean Antoine Tournu de Ventavon qui avait acquis en 1787 la seigneurie de Jarjayes de François Augustin de Reynier, dit « le Chevalier de Jarjayes ». La Révolution le priva de ses privilèges mais les terres et le château restèrent la propriété de sa famille jusqu'à la première guerre mondiale. Cette dernière vendit le château et ses terres le 23 novembre 1923. Puis le bâtiment fut revendu plusieurs fois avant d'être finalement acheté par la commune en 1985. Laisse à l'abandon pendant de longues années, la municipalité est en recherche de financement pour sauver le château. Le 4 septembre 2023, le projet de restauration du château est enfin retenu par la mission Bern, une véritable aubaine pour la commune qui devrait apporter un financement tant attendu.

De sa splendeur passée subsistent l'escalier central avec son garde-corps en fer forgé, les salles voûtées et l'ancienne chapelle ornementée au plafond des armes des Tournu de Ventavon.

Le blason officiel de la commune de Jarjayes est celui des Tournu de Ventavon.



© Association Trois Châteaux



Chapelle Saint-Pierre située près du cimetière de Jarjayes

Cette chapelle succède à une église du XII^e siècle qui était paroissiale même lorsque le village se déplaça en hauteur. Elle fut mise à sac pendant les guerres de religion et ses pierres ont servi à la construction de l'édifice actuel en 1860. Elle tient lieu de sépulture pour trois membres de la famille Tournu de Ventavon :

- Bonnaventure « Henri » Tournu de Ventavon de Jarjayes, capitaine du régiment du Médoc qui est né à Ventavon en 1774 et décédé et inhumé à Jarjayes en 1861.
- Jean-Mathieu Tournu de Ventavon qui est né à Jarjayes au château des Tancs le 11/06/1800, décédé à Grenoble le 5/01/1864 et inhumé à Jarjayes.
- Edouard Tournu de Ventavon qui est né à Grenoble le 22/11/1841, décédé à Digne en 1899 et inhumé à Jarjayes.

Chapelle Notre Dame de la Pitié au cimetière de Ventavon

Dans cette chapelle, on retrouve les plaques mortuaires des familles Tournu, Toscan d'Allemont et une plaque épitaphe de Suzanne Laure Louise de Reynier de Jarjayes de la famille dont nous venons de parler avec le chevalier de Jarjayes dans les pages précédentes.

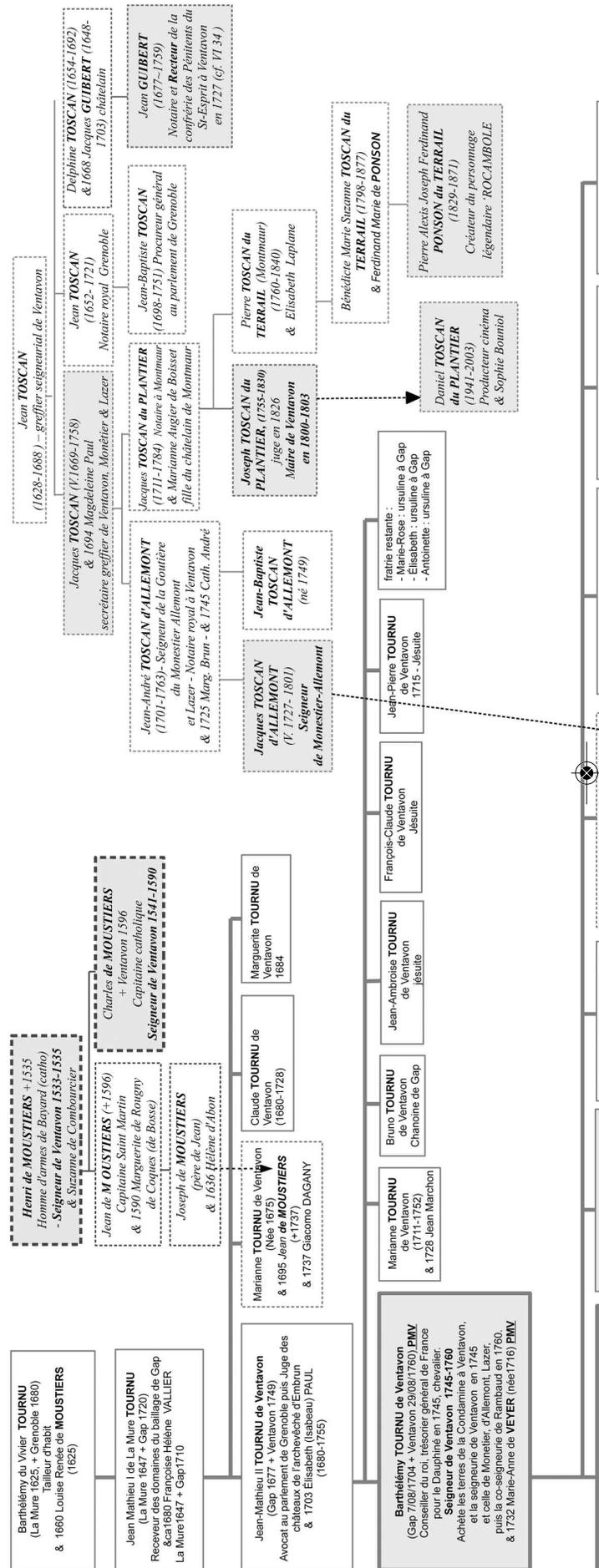
Depuis Barthélémy Tournu, seigneur de Ventavon, inhumé en 1760, vingt-deux personnes sont mentionnées comme y reposant. On peut supposer qu'il y aurait également les corps d'autres seigneurs ou nobles antérieurs au premier mentionné. Rien ne le prouve, si ce n'est quelques écrits et l'inscription sur la dalle de la crypte réparée en 1899 mentionnant en latin que ce serait la sépulture de la famille de Ventavon depuis 1100 (cf. VI 32).

Dans l'arbre généalogique ci-contre, les plaques mortuaires en mémoire des défunts reposant dans cette chapelle sont notifiées par le sigle **PMV**.

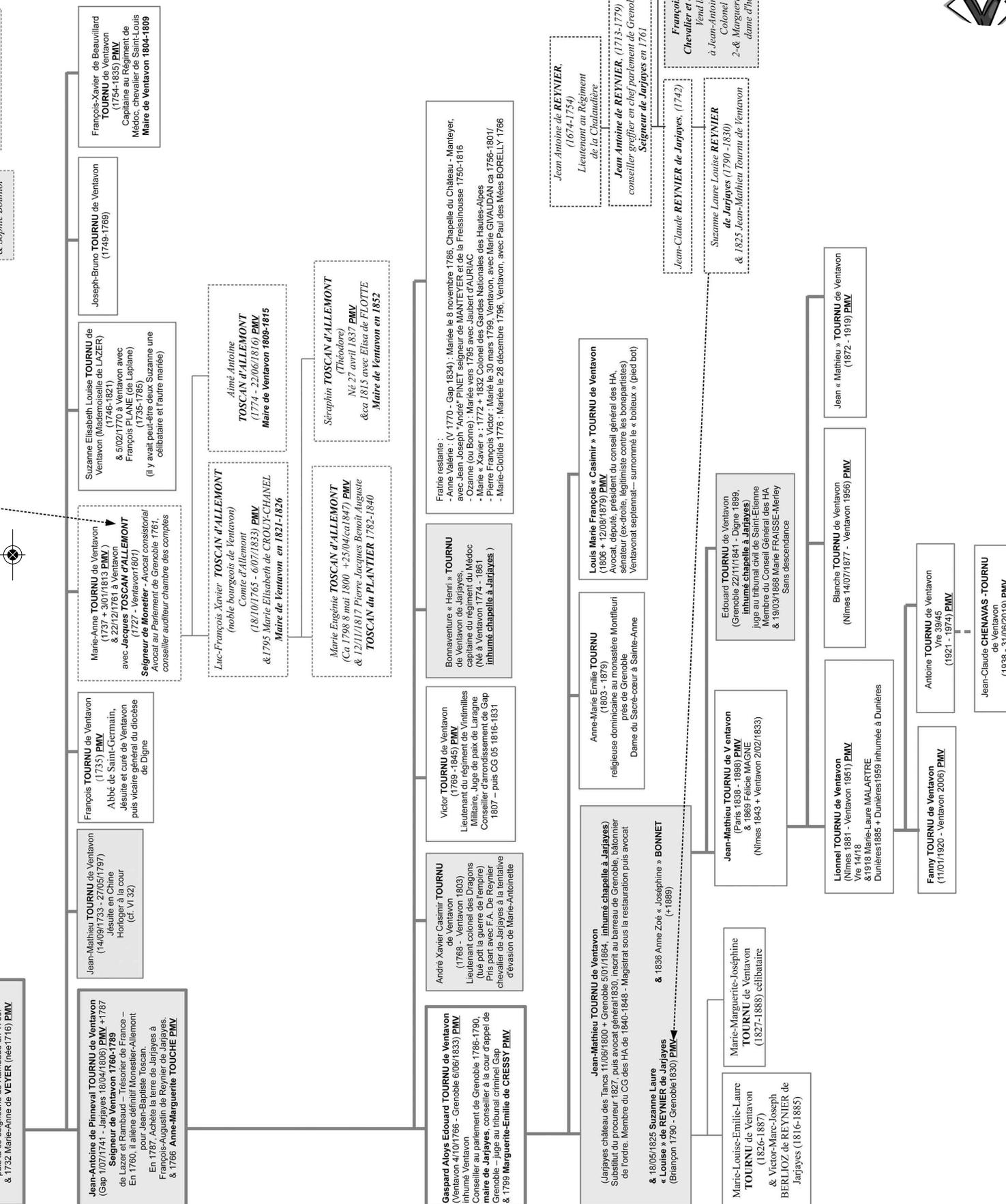
L'arbre nous explique les alliances entre les différentes familles et nous montre quelques personnages illustres qui ont marqué l'histoire en tant que seigneur, conseiller du roi, militaire, magistrat, notaire, avocat, élu politique, religieux...



Arbre généalogique des Moustiers, To



rs, Tournu, Toscan, Reynier et consorts...



Les TOSCAN du Plantier, d'Allemont et du Terrail

Monétier et Ventavon furent repris lors de la reconquête par les seigneurs d'Orange qui les cédèrent au XIII^e siècle à la famille Moustiers-Sainte-Marie.

Les Moustiers demeurèrent seigneurs du Monétier jusqu'à la fin du XVI^e siècle puis vendirent cette terre, qui en dernier lieu, fut acquise, vers **1745**, par Jacques Toscan dont la famille est originaire de Ventavon. Elle prit le nom de **Toscan d'Allemont** et fut anoblie en 1788 par une charge de conseiller à la chambre des comptes. Les derniers seigneurs de Monétier-Allemont ont été :

- Jacques Toscan (1669-1758), secrétaire greffier de Ventavon, Monetier et Lazer.
- Jean-André Toscan d'Allemont (1701-1763), Seigneur de la Goutière du Monestier-Allemont et Lazer - Notaire royal à Ventavon.
- Jacques Toscan d'Allemont (1727- 1801), Seigneur de Monestier-Allemont.

Maires de Ventavon

En 1761, Jacques Toscan d'Allemont, nouveau seigneur de Monetier épousa Marie-Anne Tournu, fille de Barthélémy Tournu, seigneur de Ventavon.

Son cousin **Joseph Toscan du Plantier** fut maire à Ventavon en 1800-1803. Il est né le 4 décembre 1755, fut avocat à la Cour du parlement du Dauphiné en 1778 et marié le 18 août 1779, à Grenoble, avec Henriette Toscan, fille de Benoît Sébastien, notaire à Grenoble. Le 13 novembre 1790, Joseph sera nommé par le Directoire du district de Gap "*expert pour procéder à l'estimation des domaines nationaux, dont la vente a été ordonnée par les décrets de l'Assemblée Nationale, acceptés et sanctionnés par le Roy*". Il deviendra maire de Ventavon en 1800, et juge au tribunal de Gap en 1826.

Son beau-frère, François-Xavier de Beauvillard Tournu de Ventavon, fils de Barthélémy et capitaine au régiment du Médoc devindra maire de Ventavon de 1804 à 1809.

Puis ce fut au tour de ses descendants Toscan d'Allemont, avec **Aimé Antoine** de 1809 à 1815, **Luc** de 1821 à 1826 et **Séraphin** en 1852, d'être maires de Ventavon (*ces trois derniers étant inhumés à la chapelle ND de la Pitié à Ventavon - cf. arbre généalogique de la page précédente*).

Illustres descendants

Daniel Toscan du Plantier (1941-2003) et le cold case irlandais

Dans les descendants de la branche de Joseph Toscan Plantier, maire de Ventavon en 1800, nous savons que ce dernier est le quadrisaïeul de Daniel Toscan du Plantier, emblématique producteur et acteur de cinéma décédé en 2003. Il est connu également par l'affaire dite «Toscan du Plantier» qui a défrayé la chronique avec l'assassinat de son épouse Sophie, en décembre 1996 en Irlande.

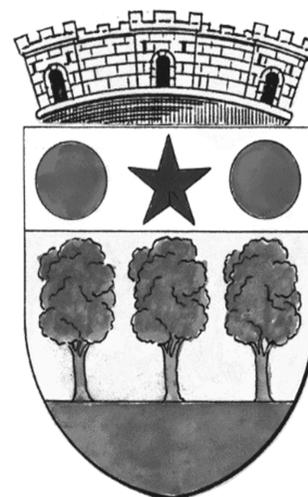
Une affaire qui n'est pas encore résolue mais presque classée du côté français. Elle reste toujours un "cold case" en Irlande. Car si personne n'a jamais été jugé pour le meurtre de Sophie Toscan du Plantier d'après les autorités irlandaises, il y a bien eu une condamnation, mais seulement en France : celle de Ian Bailey, ancien journaliste pigiste local visé, selon les enquêteurs français, par un faisceau d'indices, mais pas par des preuves matérielles.

Audience cependant bien particulière, le box des accusés demeurant vide, les autorités irlandaises ont toujours refusé d'extrader Ian Bailey malgré les mandats d'arrêt. Malgré tout, il écope de 25 ans de réclusion criminelle, une peine qu'il ne purgera peut-être jamais, vivant libre en Irlande. L'affaire est entre les mains de la cour européenne de justice. Elle peut contraindre l'Irlande à s'aligner sur la justice européenne.

L'affaire qui date de plus de 25 ans a fait l'objet d'une série en quatre épisodes du magazine "13h15 - le dimanche" sur France 2 en août et septembre 2023.

Rubrique historique présentée par Denis Buffet

avec la documentation des anciens numéros de Ventavon INFO n° 15, 25, 32, 34..., du site mont-maurvillage.free.fr de M. Sarrazin, de l'Association des Trois châteaux de Jarjays, de l'Armorial du Dauphiné, du bulletin des Amis du vieil Arles, du fascicule Les pierres tombales héraldiques de Saint-Jean de Malte écrit par C.Engel, Le grand prieuré de Saint-Gilles de P.Ritter, L'ordre de Malte par M.Chailan, du Tableau historique des H.A. de J.Roman, des relevés dans la chapelle ND de la Pitié appartenant à la famille Tournu de Ventavon, des généalogistes du site Geneanet...



Blason des Toscan

D'or à trois arbres rangés de sinople sur une terrasse du même, au chef soudé d'argent chargé d'une étoile d'azur accompagnée de deux tourteaux de gueules.

La commune de Monetier-Allemont a repris les armes de cette famille.

Pierre Alexis Ponson du Terrail (1829-1871) et Rocambole

Le petit-neveu de Joseph Toscan du Plantier (maire de Ventavon en 1800) nommé Pierre Alexis Joseph Ferdinand Ponson du Terrail était un écrivain populaire français et l'un des maîtres du roman-feuilleton et devenu célèbre pour son personnage Rocambole. Il a écrit 200 romans et feuilletons en vingt ans, notamment celui-ci «Les Exploits de Rocambole» qui a été publié dans le journal «La Patrie» en 1858. Il raconte les aventures d'un voyou repenté devenu justicier en marge de la société. Pour parvenir à ses fins, il fait appel à toute sa science acquise alors qu'il était sous les ordres d'un génie du mal. Rocambole a donné son nom au style d'écriture rocambolique définit comme un genre de fantastique littéraire, rempli de péripéties invraisemblables, extraordinaires.



© Mathieu Benejat



Deux feux de forêt déclenchés par la foudre

Le dimanche 13 août 2023, deux départs de feux ont été causés par des impacts de foudre. Tout d'abord, à Ventavon, la foudre s'est abattue vers 20h15 sur la crête de Puy-Barnier et a entraîné un incendie. Vingt-sept pompiers ont dû être mobilisés pour éteindre les flammes, qui ont brûlé un hectare de végétation. Trente minutes plus tard, un autre impact de foudre a touché le secteur de la crête de Pierrouse à Barcillonnette, entraînant également un départ de feu. Au total, 1800 m² de végétation ont brûlé. Vingt-et-un pompiers ont été mobilisés pour cette intervention.



Isolation phonique à l'auberge du Prieuré

On pourra désormais papoter sans avoir besoin de monter le son de sa voix. Des panneaux absorbeurs phoniques ont été installés en suspension dans la salle de restauration de l'auberge et donne une ambiance sonore feutrée et agréable.



Juan Moreno, Jean-Michel Arnaud sénateur, Christine Maximin suppléante et Chantal Eyméoud, maire d'Embrun



France Hector (Ventavon), Hervé Pernot (VEOLIA), Christine Maximin (Baratier, suppléante de J.M. Arnaud), Juan Moreno (Ventavon), Jean-Michel Arnaud (sénateur, président AMF), Serge Maoui (Lazer), Valérie Garcin-Eyméoud (Molines en Queyras), Jean-Baptiste Aillaud (Châteauvieux) et Elisabeth Clauzier (Remollon)

Congrès des maires à Paris

Une délégation de 25 élus des Hautes-Alpes sont partis à Paris pour participer au 105^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France. Pendant trois jours, les maires des Hautes-Alpes ont pu assister aux débats et conférences organisées par l'association des maires de France. Un programme consacré à la sécurité des élu(e)s, la transition écologique, aux conditions d'exercice du mandat, aux conséquences du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)... Les Hauts-alpins ont participé pour la 1^{ère} fois sous l'arc de triomphe au ravivage de la flamme du soldat inconnu. Ils ont été également accueillis par les parlementaires des Hautes-Alpes pour échanger et visiter l'Assemblée nationale et le Sénat. Certains ont même été invités à l'Elysée et d'autres sont partis dîner sur un bateau-mouche...



CALENDRIER

2024

JANVIER

- jeudi 11 janvier à 18h30 : **Assemblée Générale du Comité des fêtes - ELM**
- samedi 13 janvier à 18h30 : **One Max Show - ELM (Animations Culturelles)**

FEVRIER

- vendredi 23 février à 19h00 : **Randonnée nocturne et repas des jailles à l'auberge (VVD)**
- samedi 24 février à 19h30 : **Carnaval du Comité des fêtes - ELM**

MARS

- vendredi 29 mars à 20h00 : **Concours de mounes - ELM (VVD)**

AVRIL

- samedi 13 avril à 20h30 : **Les sardines grillées par la Cie Pas pressés - ELM (AC)**
- dimanche 14 avril 2024 à 18h00 : **Au-delà de là-haut par la Cie Pas pressés - ELM (AC)**

MAI

- samedi 25 mai à 20h30 : **Le médecin malgré lui - Cie du Baldaquin - ELM (AC)**

JUIN

- samedi 1^{er} juin à 19h00 : **Spectacle de danse avec Majic Dance - ELM (Evidanse)**
- dimanche 9 juin à 8h00 : **Vide Grenier à Valenty (Gym Plaisir)**
- vendredi 21 juin à 19h00 : **Feu de la Saint-Jean Place du Château (CdF)**
- vendredi 28 juin à 19h00 : **Repas dansant à l'auberge du village avec Majic Dance (Evidanse)**

AOÛT

- 3, 4 et 5 août : **Fête du village (CdF)**
- vendredi 9 août : **Soirée à Bonsecours pique-nique et animation (VVD)**

VENTAVON INFO N° 60

